Rapport d'activité

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

—

2020

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

Table des matières

1 Direction et secrétariat général 7

1.1 Coronavirus – Rétrospective 2020 7

1.2 Activités du Secrétariat général 8

1.2.1 Activités générales 8

1.2.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations 9

1.2.3 Agriculture, alimentation, forêt et nature 10

1.3 Collaboration intercantonale 12

1.3.1 Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) 12

1.3.2 Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP) 12

1.4 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue) 12

1.5 Législation 12

1.5.1 Lois et décrets 12

1.5.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements) 13

1.6 Entité rattachée au Secrétariat général 14

1.6.1 Autorité foncière cantonale 14

1.7 Administration des Vignobles de l'Etat 15

1.7.1 Mission et prestations 15

1.7.2 Evénements particuliers 15

1.7.3 Ventes et promotion 15

1.7.4 Résultats des vendanges 15

2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (Sainec) 16

2.1 Introduction 16

2.1.1 Covid-19 16

2.1.2 Label et distinction 17

2.2 Direction et administration 17

2.3 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques 17

2.3.1 Rapport entre l'Etat et les Eglises 17

2.3.2 Droits politiques 18

2.3.3 Conseil des jeunes 18

2.4 Domaine de l'état civil 18

2.4.1 Autorité de surveillance 19

2.4.2 Office cantonal de l'état civil 20

2.5 Domaine des naturalisations 20

2.5.1 Naturalisations ordinaires 21
2.5.2 Droit de cité cantonal 22
2.5.3 Naturalisations facilitées 22
2.5.4 Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés 22
2.5.5 Réintégrations 22
2.5.6 Révocations 22
3 Service des communes (SCom) 23
3.1 Activités 23
3.1.1 Travaux législatifs 23
3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement 23
3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes 24
3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale 24
3.1.5 Autorisations de financement 24
3.1.6 Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux 24
3.1.7 Etablissement de statistiques 24
3.1.8 Fusions de communes 24
3.1.9 Examen des statuts d'associations de communes 24
3.1.10 Examen et préavis de règlements communaux 24
3.1.11 Elaboration de formulaires de révision 24
3.1.12 Avis juridiques 24
3.1.13 Cours de formation 25
3.1.14 Annuaire des communes (ACom) 25
3.1.15 Commissions et groupes de travail 25
4 Service de l'agriculture (SAgri) 25
4.1 Mission et prestations 25
4.2 Paiements directs et mesures environnementales 26
4.2.1 Paiements directs 26
4.2.2 Reconnaissance des exploitations 26
4.2.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage 26
4.3 Aides structurelles 27
4.3.1 Subventions à fonds perdu 27
4.3.2 Crédits d'investissements 28
4.3.3 Aides aux exploitations paysannes 28
4.3.4 Fonds rural cantonal 29
4.4 Aménagement du territoire 29
4.5 Promotion des produits, élevage et viticulture 29
4.5.1 Promotion des produits agricoles 29

4.5.2 Elevage bovin 29
4.5.3 Elevage chevalin 30
4.5.4 Elevage porcin, ovin et caprin 30
4.5.5 Viticulture 30
4.6 Participation à des commissions 30
4.7 Evénements particuliers 30
5 Service des forêts et de la nature (SFN) 31
5.1 Faits marquants de l'année 31
5.1.1 Gestion des forêts 31
5.1.2 Gestion de la faune 31
5.1.3 Gestion de la nature et du paysage 31
5.2 Section forêt et dangers naturels 31
5.2.1 Conservation des forêts 31
5.2.2 Diversité biologique en forêt 32
5.2.3 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices 32
5.2.4 Gestion des forêts, production et utilisation 33
5.2.5 Formation 34
5.3 Section faune, chasse et pêche 35
5.3.1 Gestion de la faune terrestre 35
5.3.2 Gestion de la faune aquatique 36
5.3.3 Outils SIG 38
5.3.4 Amendes d'ordre 38
5.4 Section nature et paysage 38
5.4.1 Biodiversité 38
5.4.2 Réserves naturelles 39
5.4.3 Paysages 39
5.4.4 Parcs 40
6 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) 40
6.1 Introduction 40
6.2 Activités 41
6.2.1 Direction et administration 41
6.2.2 Laboratoires 43
6.2.3 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels 50
6.2.4 Plages de baignade publiques 52
6.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs 52
6.2.6 Santé animale 54
6.2.7 Protection des animaux 58

7 Conférence des Préfets 61

7.1 Activités de la Conférence des préfets 61

7.1.1 Covid-19 61

7.1.2 Avenir des préfectures et réforme des tâches des préfets 62

7.1.3 Délégation de tâches en matière RH 62

7.1.4 Règlement d'organisation 62

7.1.5 Rencontres 62

7.1.6 Consultations diverses 62

7.2 Faits d'envergure cantonale dans les districts 63

7.2.1 Domaine de la DICS 63

7.2.2 Domaine de la DSJ 63

7.2.3 Domaine de la DIAF 63

7.2.4 Domaine de la DEE 64

7.2.5 Domaine de la DSAS 64

7.2.6 Domaine de la DFIN 64

7.2.7 Domaine de la DAEC 64

7.3 Statistiques 65

8 Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg 66

8.1 Activités et événements particuliers 66

8.2 Formations professionnelles 66

8.3 Conseils et expertises 67

8.3.1 Réseau d'exploitation laitières : un succès à mi-chemin 67

8.3.2 Les rations fourragères s'adaptent à l'évolution climatique 67

8.4 Exploitations 67

8.4.1 La ferme-école de Grangeneuve 68

8.4.2 La ferme-école de Sorens 68

8.4.3 Les jardins-école 68

9 SANIMA 68

10 Etat du personnel 69

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Didier Castella
Secrétaires généraux : Peter Maeder et Samuel Russier

1.1 Coronavirus – Rétrospective 2020

Afin d'assurer les prestations auprès du public, des entreprises, des personnes en formation et des communes malgré les restrictions qu'imposait la pandémie de Covid-19, la DIAF a profondément adapté son fonctionnement et a utilisé au maximum les possibilités offertes par la digitalisation. Outre le maintien du fonctionnement des services de l'Etat durant la crise, l'objectif a également été de saisir cette opportunité pour améliorer à long terme les prestations à la population, notamment en matière de flexibilité et d'accessibilité.

Sous l'égide de la Direction, une table ronde a réuni des acteurs et actrices du secteur agroalimentaire, de la production primaire à la distribution, afin d'assurer notamment un suivi de l'approvisionnement et de la main-d'œuvre durant la crise. Un groupe de travail a par ailleurs réuni des représentants et représentantes de la DIAF, de l'Association des communes fribourgeoises ACF) et de la Conférence des préfets afin d'examiner rapidement les mesures à prendre pour assurer le fonctionnement des institutions communales et régionales et la délivrance de leurs prestations.

La pandémie a influencé les activités des préfectures de manière conséquente. En effet, plusieurs préfets ont dû consacrer une bonne partie, voire tout leur temps dans les différents organes gérant la pandémie, respectivement ont dû prendre des charges supplémentaires afin d'assurer le suivi des différents dossiers. Outre le travail courant des préfectures, les principaux enjeux ont relevé notamment des domaines suivants : l'accompagnement des différentes périodes de fermeture des établissements, l'information aux communes et aux administrés, l'organisation des associations, la gestion des homes, la gestion de la période estivale (abords des lacs et des montagnes, campings, tourisme, etc.) et de celle de l'Avent, pour ne citer que ces exemples.

Le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (ci-après : SAINEC), qui offre depuis 2019 des actes authentiques d'état civil numériques, a progressé dans la digitalisation de ses processus dans le respect de ses obligations en matière de protection des données. Les entretiens de naturalisation ont par exemple pu se dérouler en vidéo, souvent en dehors des horaires habituels pour permettre aux personnes concernées de s'organiser plus facilement durant cette période difficile.

A la mi-mars, Grangeneuve est parvenu à mettre en place, en seul un week-end, l'enseignement à distance sous forme vidéo, grâce à l'engagement des collaborateurs et des collaboratrices. Quant au personnel d'exploitation, il s'est organisé en tournus pour faire fonctionner les exploitations agricoles, la fromagerie-école, Le Magasin et le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois.

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après : SAAV) a apporté un soutien majeur dans la gestion de cette crise. Le SAAV a assuré, sur délégation médicale, la gestion de la hotline santé du 13 mars au 12 juin 2020. Une centaine de réceptionnistes, une dizaine d'infirmières et infirmiers (régulateurs) et trois médecins ont ainsi été mobilisés en externe par le SAAV pour exploiter les lignes de la hotline santé. En outre, quarante collaborateurs et cadres du Service ont été réquisitionnés dans l'Etat-major Hotline Santé (ci-après : EM). Outre le personnel du SAAV, la moitié de l'effectif de l'Ecole de Police et de ses cadres ainsi qu'une permanence de psychologues avec le concours de représentants des Aides psychologiques d'urgence (ci-après : APU) et de l'Equipe mobile d'urgence psychosociale (EMUPS) ont composé cet EM. Au total, la Hotline Santé a traité plus de 8600 appels entre le 13 mars et le 12 juin 2020, traité et coordonné 535 prises en charge médicale et 120 difficultés relationnelles.

Par ailleurs, un effort décisif a permis la conception, la validation, la réalisation et l'exploitation d'une filière d'analyses virologiques des échantillons COVID au SAAV, en appui et sous l'égide de l'HFR. De mai à décembre 2020, environ 7000 échantillons y ont été analysés avec d'excellents résultats. Les analyses se poursuivront en 2021.

Les laboratoires du SAAV ont également fabriqué, avec le concours et la validation de la pharmacienne cantonale, des substances de désinfection. Des activités de recherche de matériel stratégique et de produits de première nécessité (notamment la recherche et l'achat d'écouvillons pour les prélèvements d'échantillons nasopharyngiens médicaux ainsi que de matières premières pour la fabrication de désinfectant) ont en outre été menées avec dynamisme et résultats probants.

La deuxième vague de la pandémie de coronavirus a de nouveau mis le SAAV à contribution. Tout en continuant l'exploitation de la ligne de dépistage virologique Covid-19 sous l'égide du HFR, le SAAV s'est notamment impliqué via les contrôles des mesures Covid-19 en lien avec les recommandations et directives fédérales et cantonales. Ces contrôles ont été menés de pair avec la Police cantonale et le Service public de l'emploi (SPE).

La crise sanitaire a aussi mis en lumière le déficit informatique dont souffre l'Autorité foncière cantonale (ci-après : AFC). Travaillant encore essentiellement avec des dossiers physiques, l'AFC a dû trouver des solutions créatives et se réorganiser. Cette nouvelle organisation a représenté une surcharge de travail importante et alourdi les processus habituels. Devant de plus faire face à une augmentation des requêtes en 2020, le fonctionnement de l'AFC n'a pu être garanti que grâce la grande souplesse et la bonne volonté de chacun.

La DIAF s'est également fortement impliquée dans le projet Kariyon – faisant partie des mesures urgentes et du Plan de relance 2020 et mené conjointement par la DEE et la DIAF, dont une partie de la gestion a été assumée par le Service de l'agriculture (SAgri), afin notamment d'y soutenir les produits du terroir. Elle a également proposé plusieurs mesures pour le Plan de relance, comme un soutien aux techniques numériques dans l'élevage laitier, une prime à l'utilisation du bois fribourgeois dans la construction ou encore l'engagement de ressources pour promouvoir les produits de proximité dans la restauration collective.

Les collaborateurs et les collaboratrices de l'ensemble de la Direction ont fait preuve d'un engagement remarquable pendant la pandémie, faisant preuve de créativité et de souplesse malgré les difficultés. A titre d'anecdote, la traditionnelle « fondue debout » qui réunit chaque année les collaborateurs et collaboratrices de l'ensemble de la Direction, a été organisée cette année en ligne, sous la forme d'une série d'interventions en direct sur YouTube. Plusieurs centaines de collaborateurs et collaboratrices ont suivi cet évènement, montrant que ces nouveaux outils ouvrent d'intéressantes perspectives.

1.2 Activités du Secrétariat général

1.2.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques) ;
- Les naturalisations et l'état civil ;
- Les préfectures ;
- Les communes ;
- L'agriculture et la viticulture ;
- L'enseignement professionnel agricole, agroalimentaire, forestier et en économie familiale ;
- Les améliorations foncières ;
- Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux ;
- L'assurance des animaux de rente ;
- Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune ;
- Les vignes de l'Etat ;
- La protection de la nature et du paysage et l'accompagnement des parcs naturels.

En sa qualité d'organe d'état-major, le Secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser, à l'intention du Conseiller d'Etat Directeur, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

1.2.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

1.2.2.1 Communes

Première modification du territoire cantonal depuis plus de deux siècles, le projet de fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat a nécessité d'importants travaux en 2020. Le concordat intercantonal sur la modification du territoire fribourgeois a été approuvé par le peuple fribourgeois et le peuple bernois le 9 février 2020. Les Chambres fédérales ont approuvé cette modification des territoires cantonaux en décembre. La fusion devrait donc entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Elle sera précédée de l'adoption par les deux conseils d'Etat d'une convention détaillant les modalités de ce transfert.

La DIAF poursuit l'accompagnement des travaux de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg. Initialement prévu en mai 2020, le vote consultatif des populations concernées a été reporté à septembre 2021 en raison de la pandémie de coronavirus. Le Conseil d'Etat a accordé à l'Assemblée constitutive une prolongation du délai pour la remise du projet de convention de fusion jusqu'en juin 2022. En février 2020, le Grand Conseil a accepté le principe d'une contribution financière complémentaire. Suspendus en raison du report du calendrier de la fusion, les travaux visant à concrétiser cette volonté ont repris fin 2020. Plusieurs modifications de la législation cantonale en matière de fusion de communes ont par ailleurs été acceptées par le Grand Conseil en février, avec pour objectif de donner une plus grande liberté lors de l'élaboration des projets de convention de fusion.

En concertation avec l'ACF, la Direction a poursuivi son soutien aux autorités communales, sur la base du catalogue de mesures élaboré en décembre 2019. En décembre 2020, elle a notamment réalisé et diffusé sur les réseaux sociaux une série de capsules vidéo de témoignages d'élues communales et d'élus communaux afin d'inciter les citoyennes et citoyens à s'engager pour les élections communales de mars 2021.

L'organisation du projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) a connu une avancée notable en 2020 avec l'élaboration d'un paquet de mesures et d'une proposition d'équilibre financier. Ces conclusions ont obtenu un préavis favorable du Conseil d'Etat et du Comité de l'ACF. Les travaux d'élaboration de la législation doivent débuter en 2021, avec pour objectif de soumettre au Grand Conseil ce premier paquet avant la fin de la législature.

1.2.2.2 Structures territoriales et agglomérations

En 2020, la DIAF a approfondi ses réflexions sur la gouvernance des régions du canton, sur la base notamment du rapport des professeurs Mahon et Défago, de l'Université de Neuchâtel, rendu en septembre 2019. Ses premières réflexions ont été présentées au Conseil d'Etat, à la Conférence des préfets et au Comité de l'ACF: elles suggèrent notamment de fonder les débats à venir sur la question de la répartition des tâches entre les niveaux cantonal, régional et local. S'agissant du niveau régional, la DIAF propose deux modèles, l'un préconisant de vastes fusions de communes, en charge des tâches régionales, complétées par le développement d'un échelon local (« arrondissements ») pour conserver le niveau de proximité, l'autre proposant le renforcement des associations de communes, les communes restant chargées des tâches locales. Un groupe de travail, composé de représentant-e-s de la DIAF, de la Conférence des préfets, de l'ACFet des deux principaux projets de fusion de grande ampleur (Grand Fribourg et Gruyère) a été constitué en septembre 2020. Il devrait rendre son rapport au Conseil d'Etat au printemps 2021.

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son projet de révision générale de la loi sur les agglomérations en janvier 2020. Ce projet a été revu en profondeur par la Commission parlementaire, qui a notamment proposé de supprimer la forme institutionnelle spécifique aux agglomérations, pour la remplacer par la forme générale des associations de communes. Le Grand Conseil a accepté le projet tel que proposé par la Commission lors de la session d'août 2020. Cette décision a été contesté devant le Tribunal fédéral par six communes membres de l'Agglomération de Fribourg. Si l'effet suspensif demandé par les recourantes a été refusé par le Tribunal fédéral, ce dernier doit encore se prononcer sur le fond du recours.

1.2.2.3 Droits politiques, relations Eglises-Etat et politique des langues

La nouvelle loi relative à la transparence et au financement de la politique (LFiPol) a été accepté par le Grand Conseil en décembre 2020. Comme prévu, ses dispositions, qui mettent en œuvre l'initiative populaire soutenue par le peuple fribourgeois en mars 2018, seront appliquées pour les élections cantonales 2021. La Direction a participé en janvier 2020 à la remise du label du bilinguisme au SAINEC. La DIAF a également été associée à la sélection des projets en faveur du bilinguisme soutenus par l'Etat, pilotée par la Chancellerie d'Etat.

1.2.3 Agriculture, alimentation, forêt et nature

Le secteur agroalimentaire a aussi été marqué en 2020 par la pandémie de Covid-19. Le secteur a démontré son importance systémique en temps de crise et plus particulièrement dans le canton de Fribourg où se situent d'importantes entreprises agroalimentaires. Dans l'ensemble, la branche a fait preuve d'une grande résilience et a été en mesure de répondre à la demande accrue en raison de la fermeture des frontières.

1.2.3.1 Campus Grangeneuve – Posieux et Stratégie agroalimentaire

L'ambition du Conseil d'Etat de positionner le canton de Fribourg comme leader suisse de l'agroalimentaire a connu de nombreux succès importants en 2020. La stratégie d'Agroscope avec un site central de recherche fort sur le Campus Grangeneuve – Posieux a franchi le dernier obstacle au Parlement fédéral en 2020 avec l'adoption du Message 2020 sur les immeubles du DFF. A moyen terme, environ 450 chercheurs et chercheuses travailleront à Posieux. Dans le cadre du nouveau concept, une station décentralisée de recherche, le « Centre de compétence lait cru », sera réalisée à Grangeneuve. Liebefeld Kulturen SA, société privée de production de cultures fromagères, élément central de la production fromagère suisse de haute qualité, transférera ses installations de production de Liebefeld dans un bâtiment que le canton va construire à Grangeneuve, renforçant encore le campus.

Autre axe important, l'élaboration d'une stratégie agroalimentaire en collaboration avec la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) qui a été approuvée par le Conseil d'Etat en janvier 2021. Le Campus AgriCo de St-Aubin est un autre élément central de cette stratégie aux côtés du Campus Grangeneuve – Posieux. En plus de ces deux pôles, il s'agit aussi de mieux valoriser l'ensemble du réseau d'acteurs de l'agriculture, de l'artisanat, de la production artisanale et industrielle ainsi que de la recherche et développement du canton.

En étroite collaboration avec la DEE, la DIAF s'est investie dans le développement du site de St-Aubin. Des entreprises innovantes, actives dans le domaine agroalimentaire, ont pris place ou annoncé leur intention de s'installer sur le site, contribuant ainsi à renforcer la position de Fribourg dans ce domaine avec la création d'emplois et l'annonce d'investissements privés importants. Grangeneuve gère les 100 hectares agricoles en bonne collaboration avec l'exploitant et les entreprises du site qui effectuent des tests en plein champ ou en serre. Ainsi, un lien fort entre la production primaire et les entreprises de recherche et transformation est assuré.

Le rapprochement de Grangeneuve et du SAgri s'inscrit également dans la dynamique du Campus Grangeneuve – Posieux. Sur la base des résultats du groupe de travail, la DIAF proposera début 2021 au Conseil d'Etat la fusion de Grangeneuve et du SAgri. Sous réserve de son approbation, elle entrera en vigueur au début 2022.

1.2.3.2 Politique agricole, PDR et aide urgente aux producteurs de betteraves

En 2020 encore, la DIAF a suivi de près le dossier de la Politique agricole 2022 (PA22+). D'une part, elle a accompagné dans la mesure du possible le processus parlementaire autour de la suspension de la PA22+ et du débat sur l'initiative parlementaire de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etat (CER-E) « Réduire le risque de l'utilisations des pesticides ». D'autre part, elle a participé au projet pilote « Stratégie agricole «régionale Broye » pour la mise en œuvre des stratégies agricoles régionales PDR, élément essentiel de la PA22 +. Elle espère ainsi prendre part activement aux décisions qui pourraient avoir un impact important pour l'agriculture fribourgeoise. En raison de la pandémie, les échéances ont été reportées et le projet devrait être achevé à la mi-2021.

En décembre 2020, le Grand Conseil a approuvé le premier projet de développement régional (PDR) « Bio Gemüse Seeland » à l'unanimité. Le PDR, un outil prévu dans les aides structurelles fédérales, permet de soutenir des projets de développement qui implique des acteurs agricoles et non agricoles, en l'occurrence Morat Tourisme, avec des subventions. Le PDR Bio Gemüse Seeland profite ainsi d'une subvention cantonale de 7,5 millions et d'une subvention fédérale de 9,4 millions. L'investissement total s'élève à 79 millions.

L'année 2020 a aussi été marquée par l'apparition forte de deux maladies dans la culture de betterave sucrière, le virus de la jaunisse grave de la betterave et le syndrome de basse richesse, qui ont fortement diminué les rendements. Une initiative cantonale demandant à la Confédération l'autorisation temporaire du produit phytosanitaire « Gaucho », produit interdit depuis 2019, a été acceptée par le Grand Conseil. Pour inciter les producteurs à maintenir leurs surfaces de production en attendant des solutions de lutte contre ces maladies, le Conseil d'Etat a accordé, à la demande de la DIAF, début janvier 2021, une aide urgente limité à trois ans. Ainsi, l'Etat verse 4 francs par tonne de betterave produite et les producteurs contribuent à part égale. Cet argent est ensuite reversé sous forme d'une prime à l'hectare avec un effet de péréquation entre les hauts et les bas rendements.

1.2.3.3 Eau potable et Plan d'action phytosanitaire

L'eau potable a été au centre de l'opinion publique non seulement en raison des initiatives « Pour une eau potable propre » et « Pour une agriculture sans pesticides ». Dans le canton de Fribourg, le SAAV a analysé au printemps tous les puits d'eau potable à la recherche de résidus de chlorothalonil et a constaté que les valeurs limites pour les métabolites de chlorothalonil étaient dépassées dans 42 % des échantillons examinés. En étroite collaboration et avec l'accord des communes, la DIAF a publié de manière transparente l'intégralité des résultats. En collaboration et avec le soutien du SAAV, des mesures ont été prises dans de nombreuses communes lorsque celles-ci étaient rapidement réalisables. En 2021, il s'agira de définir, en collaboration avec les fournisseurs d'eau potable, des mesures de réhabilitation des bassins versants. Afin de réduire encore le risque d'utilisation des produits phytosanitaires, la DIAF et la DAEC ont élaboré un plan d'action cantonal sur les produits phytosanitaires. Celui-ci doit être présenté au Conseil d'État au début de 2021. Outre les mesures dans l'agriculture, des mesures sont également prévues pour les secteurs public et privé.

1.2.3.4 Forêts et Nature

La révision de la législation forestière s'est achevée par l'approbation du règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles et la mise en place d'une commission consultative. Dans le domaine des forêts, la lutte contre le bostryche a représenté un grand défi. La pratique de subventionnement en lien avec cette lutte devra être réexaminée.

Le Grand Conseil a donné suite fin 2019 à un mandat qui demande de soutenir les pêcheurs professionnels jusqu'à ce que la Confédération propose une solution ou que la situation des effectifs de poissons se normalise dans les lacs de Neuchâtel et de Morat. La DIAF a rapidement proposé une solution qui offre une aide aux pêcheurs professionnels de 10 000 francs par an au maximum pendant 3 ans. Début 2020, le Grand Conseil a également décidé de mettre en place une commission d'enquête parlementaire sur la construction de la pisciculture d'Estavayer afin entre autres de vérifier si le coût élevé estimé par le Conseil d'Etat pour une remise en service de l'installation justifie son abandon définitif. Les résultats de la commission parlementaire sont attendus pour 2021.

En raison de la pandémie, la révision prévue de l'ordonnance sur la chasse a dû être reportée à 2021. Il s'agira surtout d'une harmonisation avec les cantons voisins et d'une simplification de certaines dispositions, ainsi que de la promotion de la régulation des espèces par la chasse tout en protégeant la biodiversité et les espèces vulnérables. L'élaboration de la stratégie cantonale pour la biodiversité a été au centre des préoccupations dans le domaine de la protection de la nature et du paysage du Service des forêts et de la nature. En 2020, un état des lieux de la biodiversité dans le canton a été effectué et un plan de mesures a été élaboré. Elles doivent être évalués et priorisés en 2021 afin qu'une stratégie définitive puisse être soumise au Conseil d'Etat à l'automne.

1.3 Collaboration intercantonale

1.3.1 Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)

La Conférence s'est réunie trois fois en 2020. En raison de la pandémie de Covid-19, l'assemblée annuelle s'est tenue à Berne sous une forme réduite. Depuis le 1er juillet 2020, la CDCA dispose de ses propres locaux et d'un secrétaire général à plein temps à la Maison des cantons à Berne. La CDCA affirme ainsi sa volonté d'être plus impliquée dans le débat sur la politique agricole.

Les thématiques politiques importantes auxquelles elle s'est intéressée sont la « Politique agricole à partir de 22 (PA22+) » et l'initiative parlementaire de la Commission du Conseil des Etats de l'économie et des redevances (CER-E), qui fait en quelque sorte office de contre-projet aux initiatives fédérales « eau propre », de même que les effets de la pandémie de Covid-19 sur l'agriculture.

1.3.2 Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)

En 2020, la Conférence a pris deux fois ses décisions par voie de circulation. Le financement de la promotion de la forêt et du bois, les mesures de stabilisation de l'économie forestière et la révision de la loi sur la chasse ont été les principaux thèmes abordés. Le rôle de la forêt en tant que puits de CO2 a également été un enjeu du débat parlementaire sur la loi CO2.

1.4 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le SAINEC, le SAgri, le SAAV ainsi que le SFN. Elle connaît d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2020 (2019) sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
Décisions sur recours	26 (23)	18 (16)
Responsabilité civile	4 (0)	1 (4)
Récusations	17 (15)	0 (3)
Décisions de première instance ou sur opposition	7 (11)	3 (4)
Plaintes administratives	0 (1)	0 (0)
Surveillance AFC	203* (320)	0 (0)
Affaires du personnel	2 (1)	2 (2)
Divers	1 (0)	4 (2)

*89 par le SAINEC jusqu'au 31 mars et 114 par Grangeneuve qui s'occupe des recours depuis le 1er avril 2020

1.5 Législation

18 projets de lois et décrets et 23 projets d'ordonnances et règlements ont été accepté par le Grand conseil et le Conseil d'Etat sur proposition de la DIAF.

1.5.1 Lois et décrets

> Loi du 4 février 2020 modifiant la loi sur l'eau potable
> Décret 1 du 27 mai 2020 relatif aux naturalisations
> Décret du 27 mai 2020 approuvant la fusion des communes de Cheiry et Surpierre
> Décret du 27 mai 2020 approuvant la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes
> Décret du 28 mai 2020 instituant une commission d'enquête parlementaire (pisciculture d'Estavayer-le-Lac)
> Loi du 25 juin 2020 modifiant la loi sur la pêche (soutien à la pêche professionnelle)
> Loi du 25 juin 2020 modifiant la législation en matière de fusion de communes
> Décret 2 du 25 juin 2020 relatif aux naturalisations
> Loi du 21 août 2020 sur les agglomérations (LAgg)

- Décret 3 du 21 août 2020 relatif aux naturalisations
- Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo)
- Décret 4 du 15 octobre 2020 relatif aux naturalisations
- Loi du 15 octobre 2020 modifiant le code de procédure et de juridiction administrative (actes matériels)
- Décret 5 du 18 novembre 2020 relatif aux naturalisations
- Loi du 18 novembre 2020 modifiant la loi sur le Grand Conseil (indemnité de la présidence)
- Loi du 16 décembre 2020 sur le financement de la politique (LFiPol)
- Décret 6 du 16 décembre 2020 relatif aux naturalisations
- Décret du 18 décembre 2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement du projet de développement régional Bio Gemüse Seeland

1.5.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

- Règlement du 7 octobre 2019 de la Conférence des préfets relatif à son organisation
- Ordonnance du 3 mars 2020 modifiant l'ordonnance concernant les subventions cantonales aux forêts et à la protection contre les catastrophes naturelles
- Ordonnance du 17 mars 2020 concernant la suspension de l'enseignement présentiel au sein des établissements de formation dépendant de la DICS, de la DEE et de la DIAF, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (Covid-19)
- Ordonnance du 27 mars 2020 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) modifiant l'ordonnance sur la vigne et le vin
- Ordonnance du 31 mars 2020 portant approbation des conventions relatives à la modification des concordats concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel et sur le lac de Morat
- Ordonnance du 31 mars 2020 suspendant les délais en matière de droits politiques
- Ordonnance du 28 avril 2020 sur l'aide financière d'urgence aux pêcheurs professionnels pour les années 2020, 2021 et 2022
- Ordonnance du 28 avril 2020 modifiant le règlement sur l'agriculture
- Ordonnance du 12 mai 2020 abrogeant l'ordonnance suspendant les délais en matière de droits politiques
- Ordonnance du 19 mai 2020 concernant la réserve forestière Le Pralet, sur le territoire de la commune de Val-de-Charmey
- Ordonnance du 19 mai 2020 concernant la réserve forestière Naturwaud Seiseflüe 2, sur le territoire des communes d'Alterswil et St. Antoni
- Ordonnance du 25 mai 2020 concernant la chasse du sanglier
- Ordonnance du 3 juin 2020 modifiant temporairement certains délais relevant de la législation sur les communes
- Ordonnance du 16 juin 2020 modifiant l'ordonnance sur les finances communales
- Ordonnance DIAF du 26 juin 2020 concernant la planification de la chasse pour la saison 2020 (OPlan 2020)
- Ordonnance du 17 août 2020 modifiant l'ordonnance concernant la chasse
- Ordonnance du 17 août 2020 modifiant l'ordonnance indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs
- Ordonnance du 8 septembre 2020 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2021 (OPFI 2021)
- Ordonnance du 22 septembre 2020 modifiant le règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles
- Ordonnance du 16 novembre 2020 pour le soutien à la relance du commerce local
- Ordonnance du 24 novembre 2020 pour le soutien des technologies numériques dans l'élevage laitier
- Ordonnance du 24 novembre 2020 sur l'octroi d'une prime à l'utilisation du bois fribourgeois dans la construction (OPrimBois)
- Ordonnance du 9 décembre 2020 coordonnant le passage de l'ancienne à la nouvelle loi sur les agglomérations

1.6 Entité rattachée au Secrétariat général

1.6.1 Autorité foncière cantonale (AFC)

Président : David Ecoffey

1.6.1.1 Mission

L'Autorité foncière cantonale est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

Après des années mouvementées et chargées en changements et adaptations, l'AFC est entrée début de 2019 dans une phase de consolidation et stabilisation. Cette tendance a pu être confirmée. Aucun changement n'est survenu au niveau du personnel, ni dans le Secrétariat ni dans la Commission. Toutefois, l'augmentation du nombre de requêtes et décisions constatée l'année précédente ainsi que des conseils demandés par tous les canaux de communication a été encore plus frappante en 2020, de sorte que diverses absences pour des raisons de maladie ou d'accident n'ont plus pu être absorbées par le personnel sans problème et sans causer du retard. La hausse constatée de requêtes concernant le prix licite et l'autorisation d'acquisition (environ 2/3 de la hausse) témoigne d'un marché immobilier pour les biens agricoles plus dynamique que les années récentes. L'environnement de l'AFC reste un défi, tant d'un point de vue politique agricole, qu'un point de vu aménagement du territoire.

1.6.1.2 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 11 (11) séances plénières et en présidentiel et ont fait l'objet de 466 (479) décisions.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 529 (438) dossiers dont :

> 217 (186) se rapportent à des autorisations de partage de matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al.2 LDFR) et désassujettissement ;
> 150 (116) portant sur l'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR) ;
> 117 (91) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR) ;
> 4 (11) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR) ;
> 3 (0) portant sur l'estimation de la valeur de rendement agricole ;
> 34 (29) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR).
> 4 (4) divers

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 47 (48) dossiers dont :

> 8 (12) portant sur la durée de bail ;
> 3 (3) portant sur la détermination du fermage licite (expertise) ;
> 13 (7) affermages par parcelles d'entreprises agricoles ;
> 5 (9) approbations de fermage d'entreprises agricoles ;
> 18 (13) dossier d'opposition au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture.

En outre, 4 (1) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal.

1.7 Administration des Vignobles de l'Etat

1.7.1 Mission et prestations

L'Administration des Vignobles de l'Etat (ci-après : AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des deux vignobles de l'Etat de Fribourg, le Domaine des Faverges en Lavaux et les vignes de l'Etat au Vully. Les prestations principales de l'AVE sont la vente et la livraison des vins de l'Etat. L'offre comprend également l'organisation de dégustations et d'événements au Domaine des Faverges.

1.7.2 Evénements particuliers

L'année 2020 a été très marquée par la pandémie de Covid-19 et cela n'a pas manqué d'impacter les activités de l'AVE, ainsi que le chiffre d'affaires. Les événements au Domaine des Faverges, tout comme les présences lors de foires ou marchés se sont faits rares. Le projet de rénovation et d'agrandissement des Faverges a été ralenti, mais se poursuit selon un nouvel agenda.

Yvan Regamey ayant pris sa retraite après les vendanges, c'est Gérald Vallélian, actuel vigneron de 6,6 hectares et caviste du Domaine des Faverges, qui a repris la culture des 8,8 hectares selon les méthodes de culture biologique.

Côté récompense, « Le gamaret AOC Vully 2018 » a obtenu une médaille d'Or au Grand Prix du vin suisse 2020 et y a également été nominé dans les 6 meilleurs vins de sa catégorie.

1.7.3 Ventes et promotion

Le chiffre d'affaires 2020 des ventes de vin s'élève à 1 358 369 francs, ce qui représente une baisse de 8 % par rapport à 2019. Compte tenu de la conjoncture difficile du marché et de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, ce résultat est plutôt positif.

Au Domaine des Faverges, 33 événements ont été organisés pour un total de 705 personnes. Ces événements sont des réservations de groupes pour visiter le domaine et déguster nos vins, ou des locations de nos salles pour des réunions ou des fêtes telles qu'anniversaires, apéritifs de mariage, repas de famille, etc. Il est à noter que 54 événements ont malheureusement dû être annulés en raison de la situation sanitaire.

1.7.4 Résultats des vendanges

L'année viticole 2020, du côté des Faverges, a été saine, avec des raisins de bonne qualité et de bons rendements. Les raisins ont été récoltés à la mi-septembre dans de bonnes conditions météorologiques.

Du côté du Vully, la récolte a été plus faible, à la suite d'un épisode de gel sur les fleurs. Cependant, la récolte est de bonne qualité. Les vendanges ont également débuté à la mi-septembre dans de bonnes conditions météorologiques.

Domaine des Faverges : 15.4 ha dont 6.6 ha certifiés Bio Suisse	**2020 (litres)**	**2019 (litres)**	**2018 (litres)**	**2017 (litres)**	**2016 (litres)**
Domaine des Faverges – Chasselas	72'199	80'005	68'476	59'773	64'061
Domaine des Faverges – Assemblage Rouge	24'721	23'675	28'121	21'739	37'363
Spécialités (Syrah, Pinot Noir, Merlot…)	6'807	5'995	4'601	6'298	4'661

Vignobles du Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg	**2020 (litres)**	**2019 (litres)**	**2018 (litres)**	**2017 (litres)**	**2016 (litres)**
Etat de Fribourg – Chasselas	6'100	7'700	10'168	3'600	9'000
Etat de Fribourg – Freiburger	1'000	900	533	-	-
Etat de Fribourg – Pinot noir	1'500	1'700	2'674	1'000	2'900

Vignobles du Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg	2020 (litres)	2019 (litres)	2018 (litres)	2017 (litres)	2016 (litres)
Etat de Fribourg – Gamaret	1'300	1'150	1'865	1'600	2'500

2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Christophe Maillard, chef de service

2.1 Introduction

Parmi les objectifs de l'année 2020 figurait celui de favoriser, le plus efficacement possible, la transition numérique, dans la droite ligne des objectifs gouvernementaux. Ainsi, l'élaboration et la transmission d'actes d'état civils numériques munis d'une signature authentique a été introduite dans un processus qui se veut d'ores et déjà, actuellement, ordinaire. En parallèle, un objectif « numérique » supplémentaire consistait à mettre en place avec des « communes test » un processus d'échange numérique et sécurisé d'informations et de dossiers dans le domaine des naturalisations. A l'origine, le système envisagé devait se baser sur l'utilisation d'un *cloud* sécurisé, mis à disposition par le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel). En cours d'année toutefois, ce système a été abandonné par le SITel, ce qui a obligé le Service à chercher d'autres solutions pour de tels échanges de données avec les communes. En fin d'année 2020, un accord a été trouvé avec le SITel afin d'utiliser un module supplémentaire de la solution de gestion d'affaires « Geststar », programme informatique d'ores et déjà utilisé par le SAINEC depuis de nombreuses années et également utilisé par l'ensemble des cantons latins. Ce module supplémentaire s'apparente à la solution utilisée dans le canton de Vaud et donne, dans ce canton, pleine satisfaction. Il devrait être implanté en début d'année 2021.

Sous l'angle institutionnel, deux défis législatifs devaient être relevés, à savoir la mise en œuvre de l'art. 139a Cst relatif à la transparence du financement de la politique et une révision de la loi sur la médiation. La loi d'exécution de l'art. 139a Cst a été adoptée par le Grand Conseil en décembre 2020 et le projet de loi modifiant l'organisation de la médiation administrative a été mis en consultation jusqu'à la fin 2020. Le projet finalisé devrait passer en Grand Conseil en été 2021.

Sous l'angle des locaux, et du déménagement réalisé à fin 2019, la réorganisation complète de l'utilisation des bureaux, du préarchivage et de la localisation des dossiers a été rapidement finalisée.

2.1.1 Covid-19

A l'instar des autres unités administratives de l'Etat, les activités du SAINEC ont été impactées par la Covid-19 durant une très grande partie de l'année 2020. Ce sont en particulier les activités en lien direct avec la clientèle qui ont souffert de la situation.

Afin d'éviter de prendre du retard, le SAINEC a immédiatement modifié, notamment, sa manière de conduire les auditions de naturalisation, de même que celles effectuées par l'Autorité de surveillance de l'état civil. De ce fait, chaque fois que cela s'avérait possible (client équipé en informatique, capable d'utiliser l'informatique, dossier standard, etc…), les auditions qui jusqu'à mars 2020 se déroulaient en présentiel se sont en très grand partie déroulées par visioconférence. Les retours des usagers à ce sujet ont été très bons ; ce qui a été le plus apprécié était le fait de ne pas avoir à se déplacer, mais aussi et surtout la possibilité parfois donnée d'effectuer ces auditions à des horaires moins conventionnels, qui a permis à la clientèle concernée de s'organiser plus facilement durant cette période difficile. De même, le nombre de projets de décrets présentés au Grand Conseil s'est élevé à six, au lieu de quatre habituellement.

Par ailleurs, en raison de la situation sanitaire, les traditionnelles cérémonies de naturalisation, qui rassemblent en général plusieurs centaines de personnes, n'ont pas pu avoir lieu, à l'exception de la réception officielle du 3 février 2020 prévue pour les personnes naturalisées dans le cadre du décret de décembre 2019. Les documents nécessaires ont donc été adressés aux nouvelles personnes naturalisées par la voie postale.

Sous l'angle de l'état civil, la délivrance d'actes authentiques numériques a été fortement mise à contribution, dès lors qu'ils permettent d'exécuter de nombreuses démarches administratives rapidement et sans contacts. La célébration des mariages et de partenariats n'a connu qu'une très brève interruption, ceci au début de la pandémie ; depuis, les mariages et les partenariats sont célébrés à huis-clos, conformément aux Directives de l'Office fédéral de l'état civil.

Sous l'angle administratif, afin de coordonner et de maintenir des pratiques identiques dans les huit sites gérés par le SAINEC, cinq directives internes ont été édictées par la Direction, chaque fois en fonction de l'évolution de la pandémie et des décisions supérieures.

2.1.2 Label et distinction

Le Forum du bilinguisme a délivré au SAINEC, au début de l'année 2020, le label du bilinguisme. Ce label atteste en substance que le Service suit une politique interne favorable au développement de la langue partenaire et est parfaitement en mesure de délivrer ses prestations externes dans les deux langues officielles, sans différence notable.

Le SAINEC a en outre obtenu le prix « Best of Swiss Web 2020 » en fin d'année 2020 pour ses prestations d'état civil numériques.

2.2 Direction et administration

S'agissant de l'introduction du travail mobile, la Direction avait initialement envisagé, pour l'année 2020, une planification et une mise en place à petit pas pour toutes les tâches dont la nature le permettait. Tous les collaborateurs avaient été équipés informatiquement l'année précédente dans cette optique. La situation sanitaire de la première vague de la Covid-19 a non seulement accéléré la planification et l'organisation, au niveau administratif et soutien, du travail à domicile, mais également son implantation concrète et simultanée. On peut ainsi estimer que les circonstances externes ont créé une réelle opportunité de mise en œuvre et d'accompagnement « numérique » même dans les tâches qui n'étaient initialement pas envisagées, à l'image des entretiens de naturalisation en visioconférence ou le traitement d'actes d'état civil à distance.

L'accompagnement s'est concrétisé par divers aspects : directives, accompagnement personnel sur Jabber, formulaire de suivi des tâches à effectuer et effectuées, numérisation des dossiers et contacts réguliers avec les personnes à distance. Ainsi, toutes les tâches ont pu être maintenues à l'exception des périodes de fermeture exigées par les autorités, comme la réception aux guichets ou la célébration des mariages et des partenariats durant la 1re vague.

De plus, la Direction et le secteur administration ont dû renforcer le soutien aux collaborateurs en leur apportant le plus rapidement possible les informations sur les mesures par des supports informatifs, des visites régulières sur les sites, ainsi que la création de kits de secours sanitaires en cas de pénurie. Grâce au respect des mesures sanitaires demandées tant sur le lieu de travail que dans la vie privée, le SAINEC a pu constater une limitation des cas de maladie.

Ces modifications quant aux habitudes de travail ont aussi mis en lumière la nécessité de redessiner quelque peu la structure des secteurs du Service, ceci pour gagner en efficience ; cette nouvelle structure sera testée et mise en place en 2021.

2.3 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques

2.3.1 Rapport entre l'Etat et les Eglises

En raison de la pandémie de Covid-19, la rencontre annuelle des représentants de l'ensemble des associations musulmanes n'a pas pu avoir lieu au printemps 2020. Elle sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

Du côté de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie, les membres se sont réunis une seule fois en 2020 pour les mêmes raisons. Elle s'est intéressée plus spécialement de l'aumônerie à l'HFR et aux soins palliatifs en

particulier. Elle a veillé à mettre des aumôniers à disposition de la Cellule d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté.

Le rapport sur le postulat du député Christian Ducotterd sur la surveillance des mosquées et des imams été discuté par le Grand Conseil en décembre 2019. Son volet relatif à une adaptation de la législation cantonale sur les relations entre les Eglises et l'Etat, avec comme objectif de mieux prendre en compte les confessions nouvellement établies dans le canton de Fribourg, afin d'améliorer leur intégration et d'assurer l'égalité de tous les citoyennes et citoyens indépendamment de leur confession a été largement soutenu. En février 2020, avec la députée Mirjam Ballmer, le député Christian Ducotterd a déposé un autre postulat, lequel porte sur la création d'une table ronde des religions. Le Conseil d'Etat y a répondu par rapport du 20 septembre 2020, en proposant notamment d'inscrire la création d'une telle « table ronde » dans le processus de modification de la loi sur les relations entre les Eglises et l'Etat. La situation sanitaire n'a toutefois pas permis au Grand Conseil de discuter de ce rapport en 2020.

2.3.2 Droits politiques

Le projet de loi d'application du nouvel article 139a de la Constitution cantonale, à savoir la « loi sur le financement de la politique » a été adoptée par le Grand Conseil en date du 16 décembre 2020.

2.3.3 Conseil des jeunes

Le Conseil des Jeunes (CJ), en cette année de pandémie, a dû adapter ses activités aux conditions sanitaires. Il n'a pu tenir qu'une seule séance en présentiel, toutes les autres se sont déroulées en visioconférence. Le CJ a organisé en mai un débat public en vidéo auquel le conseiller d'Etat Didier Castella a participé. Au printemps 2020, il a mené un sondage auprès des jeunes via les réseaux sociaux sur leur vécu du semi-confinement. Plus de 1500 jeunes y ont répondu, témoignant pour la plupart d'une bonne compréhension des mesures prises par les autorités et pour un bon tiers d'entre eux de difficultés à vivre le manque de relations avec leurs pairs. Le CJ a aussi distribué des masques à son emblème pour encourager les jeunes à en porter. Le CJ a par ailleurs préparé et distribué dans toutes les écoles fribourgeoises la brochure Info-Votations à l'intention des jeunes lors des différentes votations.

2.4 Domaine de l'état civil

2.4.1 Office cantonal de l'état civil

Pour l'Office cantonal de l'état civil, l'année 2020, marquée par la pandémie de Covid-19, a profondément impacté l'organisation du travail des collaborateurs et de l'Office dans son entier. Devant impérativement assurer la continuité de ses tâches (enregistrement des décès notamment) et maintenir son service de hotline à la population malgré un semi-confinement et la fermeture des guichets, les officiers de l'état civil ont fait preuve d'une disponibilité, d'une adaptation et d'un engagement remarquables.

Au niveau métier, la situation a en outre nécessité de se familiariser très rapidement au système téléphonique « Jabber » et à sa gestion des visioconférences, mais a également permis d'implanter le télétravail dans ce secteur d'activité qui n'y est pas prédestiné. Par un planning détaillé des présences des collaborateurs et le scanning des dossiers papier dans le programme de gestion métier (Geststar), le traitement des dossiers a pu être assuré à la satisfaction des usagers.

Par le biais de la hotline mise en place par le service, les officiers et officières d'état civil ont dû faire face à de nombreuses questions de la population quant aux diverses démarches à réaliser (célébrations des mariages et de partenariats par exemple) suite à l'évolution continuelle des mesures édictées par les autorités. Face aux familles en deuil, les collaboratrices et collaborateurs de l'état civil ont également été amenés à gérer l'impact psychologique des mesures, mais également à accompagner au mieux les personnes face à un processus de deuil incomplet. De plus, en collaboration avec la cellule d'accompagnement décès OCC, l'Office a participé à la création d'un plan de coordination entre les entreprises de pompes funèbres, les autorités et la police afin de simplifier la gestion administrative en cas de nombreux décès. Malgré les circonstances sanitaires et leur impact direct sur l'état civil, l'Office a réussi à accomplir sa mission.

L'année 2020 a également permis d'améliorer les commandes en lignes afin que le processus soit plus intuitif pour la clientèle. Le nombre d'actes avec signature électronique a ainsi représenté plus de la moitié des commandes, représentant un résultat largement au-dessus des prévisions.

2.4.2 Autorité de surveillance

Durant l'année 2020, l'Autorité de surveillance a traité les dossiers suivants :

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger	**2020**	**2019**
Autorisations de transcrire des actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1290	1498
Transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	2270	2473
Transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	0	0

Mariages	**2020**	**2019**
Examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers de pays tiers (art. 16 OEC)	139	169
Dossiers de procédure de mariage retirés	0	0

Partenariats	**2020**	**2019**
Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	3	4
Dossiers de procédure de partenariat retiré	0	0

Reconnaissances	**2020**	**2019**
Examen de dossiers de reconnaissances d'enfant (art. 11 et 16 OEC)	95	96

Changements d'état civil	**2020**	**2019**
Rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	63	72
Instructions diverses relative au Secteur Etat civil	36	65
Traitement des dossiers d'adoptions prononcées par la DIAF	20	25
Dossiers d'adoption retirés	1	2
Changements de nom de famille et/ou de prénom (art. 30 CC) accordés par le SAINEC	198	208
Changements de nom de famille et/ou prénom retirés	0	20

Droits de cité	**2020**	**2019**
En application des législations cantonales et fédérales sur le droit de cité, les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation) :		
Contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
Selon art. 21, 23 et 58 LN	1	6
Selon art. 21 LDCF	0	0
Naturalisations ordinaires (art. 13 aLN et 9 LN – procédure d'enregistrement ISR)	424	487
Naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 aLN et 21 al. 1 et al. 2 LN)	209	225

Naturalisations facilitées (art. 24, 24a, 31a, 31b, 58a et 58c aLN et 51 LN)	65	51
Conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27et 35 aLDCF)	0	0
Pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 aLN et 37 LN)	0	2
Droits de cité	**2020**	**2019**
Libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 aLDCF et 37 LDCF)	15	16
Libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 aLDCF et 46 LDCF)	5	10
Acquisition du droit de cité fribourgeois (art. 7 aLDCF et 11 LDCF)	8	4
Modifications du droit de cité (139 LCo)	5	53
En application des législations cantonales et fédérales sur le droit de cité, les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation) :		
Divers	2020	2019
Autorisation d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	67	73
Recherche d'un membre de la famille	3	2

2.4.3 Office cantonal de l'état civil

L'état civil forme depuis janvier 2016 un seul office cantonal harmonisé. Il est constitué d'un bureau dans chaque district et a à sa tête un chef d'office.

En 2020, l'office cantonal de l'état civil a procédé à l'enregistrement de :

	2020	**2019**
Naissances	2659	2813
Reconnaissances	376	1296
Mariages	1420	1605
Décès	2375	1979
Divorces	571	634
Partenariats	9	26
Dissolution du partenariat	6	5
Déclaration de nom	318	308
Déclaration d'absence	0	0
Changement de sexe	3	8

2.5 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2020, le secteur des naturalisations a enregistré 901 nouveaux dossiers. Les procédures sont réparties de la manière suivante :

Procédure	**Nombre**
11 LDCF/7LDCF	8
13 aLN/9LN	477
27 aLN/ 21 al. 1 LN	297
28 aLN/21 al. 2 LN	20
21 aLN	1
24a LN	29
29 aLN	0
29 aLDCF/37 LDCF	15

Procédure	Nombre
31a, 31b, 58, 58a, 58c aLN/51 LN	33
36 aLDCF/44 LDCF	2
41 aLN/36 LN	14
42 aLN/37 LN	0
39 aLDCF/46 LDCF	5

Le nombre de dossiers de naturalisation à traiter sous l'empire de l'ancienne loi de 1952 est en diminution et désormais la majorité des dossiers traités par le Service l'est sous l'empire de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse de 2014 entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Toutefois, s'agissant des décrets de naturalisation, une forte proportion de dossiers concerne encore des anciennes procédures engagées en application de la législation de 1952. On peut constater pour l'année 2020 une légère baisse du nombre de dossiers déposés, sans qu'il soit possible de déterminer si la raison de cette baisse est due principalement aux conditions plus exigeantes de la nouvelle législation ou aux effets de la crise sanitaire connue. Il est toutefois certain que la pandémie de Covid-19 impacte en partie le dépôt des dossiers de naturalisation, car elle rend pour certaines personnes, selon leur origine nationale, plus difficile la production des documents d'état civil, préalable nécessaire à l'ouverture d'un dossier de naturalisation.

Cela étant, le Service a effectué durant l'année écoulée les rapports d'enquête pour 453 nouveaux dossiers de naturalisation ordinaire, qui ont pu être transmis à leurs destinataires, communes ou Secrétariat d'Etat aux migrations et 125 nouvelles procédures de naturalisation facilitée. Cela représente environ 600 entretiens effectués par les enquêtrices du service. A ces auditions s'ajoutent les nombreux contrôles et compléments d'information requis par le traitement des 6 décrets de naturalisation adoptés par le Grand Conseil en 2020.

2.5.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 475 (483) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit :

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	1	Irak	4
Algérie	6	Iran	1
Allemagne	26	Italie	39
Angola	7	Kazakhstan	1
Apatride	3	Kosovo	90
Autriche	5	Liban	1
Apatride	3	Luxembourg	4
Bangladesh	2	Macédoine du Nord	22
Belgique	7	Maroc	3
Bosnie-Herzégovine	8	Moldavie	1
Brésil	15	Monténégro	4
Burkina Faso	1	Ouzbékistan	2
Burundi	1	Pakistan	4
Cambodge	1	Pologne	4
Cameroun	4	Portugal	148
Canada	4	République démocratique du Congo	27
Cap-Vert	3	Roumanie	1
Colombie	5	Russie	3
Côte d'Ivoire	4	Rwanda	1
Croatie	9	Sénégal	2
Danemark	2	Serbie	18

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Equateur	1	Slovaquie	3
Erythrée	5	Somalie	1
Espagne	18	Sri Lanka	10
Ethiopie	4	Suède	1
France	153	Syrie	7
Ghana	1	Togo	9
Grande-Bretagne	4	Tunisie	12
Guinée	4	Turquie	35
Hongrie	6	Ukraine	5
Inde	5	Vietnam	3
Ile Maurice	1	USA	1

Parmi ces 475 (483) dossiers de naturalisation ordinaire, 251 (231) personnes concernaient des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 786 (841) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 475 (483) ressortissants-e-s étranger-ère-s avec 97 (111) conjoint-e-s étranger-ère-s et 203 (247) enfants étrangers.

2.5.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 7 (2) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 4 (4) réintégrations de Confédéré-e-s dans le droit de cité fribourgeois et 9 (16) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.5.3 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a traité 274 (276) demandes de naturalisations facilitées. Ces procédures de naturalisation se répartissent comme suit :

> 209 (225) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 aLN et 21 al. 1 et 2 LN).
> 65 (51) demandes de naturalisation facilitées d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c aLN et 51 al. 1 LN) ou qui n'ont pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b aLN et 51 al. 2 et 3 LN).

2.5.4 Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés

En raison de la situation sanitaire, il n'y a eu qu'une seule cérémonie de réception des nouvelles et nouveaux citoyens. Celle-ci s'est tenue au CO de Tavel, le 3 février 2020, dans le cadre du décret de décembre 2019.

2.5.5 Réintégrations

Aucun (2) ancien ressortissant suisse et fribourgeois n'a été réintégré dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision du SEM.

2.5.6 Révocations

14 (11) annulations de naturalisation facilitées ont été prononcées par le SEMsuite à une dénonciation par le canton.

14 (17) cas pour usage abusif de la législation et de l'institution du mariage ont été dénoncés au SEM.

3 Service des communes (SCom)

Chef de service : Gérald Mutrux

3.1 Activités

3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

> le règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11) a subi une modification (nouvel article 77a) en raison de la modification, le 16 juin 2020, de l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61) (ROF 2020_077) ;
> l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo) a été modifiée par le Conseil d'Etat le 16 juin 2020 afin de donner aux communes et autres collectivités publiques locales la possibilité d'introduire le modèle comptable harmonisé MCH2 pour l'année 2022 (ROF 2020_077) ;
> l'ordonnance du 3 juin 2020 modifiant temporairement certains délais relevant de la législation sur les communes (RSF 821.40.52) a été adoptée par le Conseil d'Etat pour assouplir certains délais légaux afin de tenir compte des effets de la pandémie du coronavirus (Covid-19) (ROF 2020_069 et 2020_106) ;
> après les résultats positifs des scrutins populaires communaux (23 septembre 2018) et cantonaux (9 février 2020) sur la fusion entre la commune municipale bernoise de Clavaleyres et la commune de Morat et sur le transfert de la commune de Clavaleyres dans le canton de Fribourg, le Conseil fédéral a été saisi de la demande d'approbation du changement territorial au printemps 2020. Le Conseil fédéral a adopté son message à l'intention des Chambres fédérales le 11 septembre 2020. Le Conseil des Etats et le Conseil national ont approuvé le changement territorial lors de leur session d'hiver 2020. L'arrêté fédéral d'approbation doit encore être soumis au referendum facultatif ;
> par deux décrets adoptés le 27 mai 2020, le Grand Conseil a approuvé les fusions des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes (nouvelle commune : Bois-d'Amont) ainsi que de Cheiry et Surpierre (nouvelle commune : Surpierre) ; ces deux fusions entrent en vigueur le 1er janvier 2021, de même que la fusion entre les communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers (nouvelle commune : Tafers), déjà approuvée en 2019. Ces fusions portent le nombre des communes fribourgeoises à 128 au 1er janvier 2021 ;
> l'ordonnance indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs (ONCD, RSF 112.51) a été modifiée le 17 août 2020 afin de tenir compte des fusions entrant en vigueur le 1er janvier 2021 (ROF 2020_091) ;
> l'ordonnance du 8 septembre 2020 sur la péréquation financière intercommunale (OPFI) met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2021 (ROF 2020_108).

Le Service a en outre été sollicité afin de collaborer dans différents projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois très importantes.

3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour ces mêmes collectivités publiques locales la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes (LCo). Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2019.

3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de commenter les résultats des analyses financières, les indicateurs, le contrôle légal de l'endettement, l'analyse budgétaire et l'examen des comptes, et de conseiller les communes à ce sujet.

3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a procédé au décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2021, déterminant les montants à payer par les communes contributrices et les montants à recevoir pour les communes bénéficiaires dans l'instrument des ressources, ainsi que les montants à recevoir pour toutes les communes dans l'instrument des besoins. Il a par la suite calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 128 communes pour l'année 2021.

3.1.5 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 34 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement ou de changement d'affectation des fonds spéciaux.

3.1.6 Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients et taux d'impôts communaux et les a communiqués à l'intention des destinataires concernés.

3.1.7 Etablissement de statistiques

Les données financières des communes sont publiées dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site internet du Service.

3.1.8 Fusions de communes

Le Service est régulièrement sollicité pour effectuer des analyses financières dans le cadre de projets de fusion de communes. Il coordonne également les demandes de préavis des conventions de fusion auprès des services de l'Administration fédérale et cantonale. Huit communes ont fusionné en 2020, pour former trois nouvelles communes (Tafers, Bois-d'Amont et Surpierre). Le canton compte 128 communes au 1er janvier 2021.

3.1.9 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 13 statuts d'association de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

3.1.10 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 225 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

3.1.11 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants : « Contrôle périodique des valeurs au bilan » et « Vérification des comptes pour les organes externes ». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

3.1.12 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfectures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

3.1.13 Cours de formation

La « Formation romande des cadres communaux FR2C » (regroupant les cantons de BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS) a obtenu en 2016 l'accréditation fédérale pour le Brevet de Spécialiste en administration publique. Le Service participe activement à la formation des cadres en administration communale en dispensant des cours dans le module 4 (finances publiques).

3.1.14 Annuaire des communes (ACom)

Les données de l'Annuaire des communes, donnant de nombreuses informations de nature administrative au sujet des entités publiques que sont les communes, les associations de communes et les établissements communaux, sont régulièrement mises à jour par le Service, en collaboration avec les préfectures. Ces données sont publiées sur le site internet du Service.

3.1.15 Commissions et groupes de travail

- Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- Comité de projet de la révision du plan directeur cantonal ;
- Comité de pilotage et Groupe de travail pour la révision de la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) ;
- Comité de pilotage de la « Réforme des tâches des préfets et des régions » ;
- Comité de pilotage DIGI-FR ;
- Comité de la Commission romande de politique locale ;
- Comité de la Commission de formation des élus communaux ;
- Commission de coordination des examens périodiques de subventions ;
- Commission des constructions scolaires ;
- Groupe de travail « Révision de la loi sur les agglomérations » ;
- Groupe de travail « Forum du logement » ;
- Groupe de travail technique de la Commission cantonale du logement ;
- Groupe de travail Laboratoire d'idées ARG ;
- Groupe de projet DETTEC, Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ;
- Groupe de projet relatif à la réforme de la loi sur l'aide sociale ;
- Groupe de travail « Portefeuille d'actions durables pour les communes » ;
- Groupe de travail relatif à la révision de la législation en matière d'utilisation du domaine public des eaux ;
- Groupe de travail chargé de proposer un projet de loi mettant en œuvre le vote électronique et l'initiative sur la transparence et le financement de la politique.

4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : Pascal Krayenbuhl

4.1 Mission et prestations

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture, ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

4.2 Paiements directs et mesures environnementales

4.2.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2020, 2360 exploitations agricoles, ainsi que 552 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2020.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé		29 692	29 692
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement		79 445	79 445
Contribution à la biodiversité	562	18 506	19 068
Contribution à la qualité du paysage	1 223	11 005	12 228
Contribution au système de production		38 621	38 621
Contribution à l'efficience des ressources		3 107	3 107
Contribution à la transition		5 655	5 655
Total paiements directs	**1 785**	**186 031**	**187 816**
Contributions aux cultures particulières		5 433	5 433
Supplément pour les céréales		1 460	1 460
Contributions pour la protection des eaux	84	271	355
Contributions cantonales à l'estivage	210		210
Total des contributions	**2 079**	**193 195**	**195 274**

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2020 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 55 bénéficiaires, selon le volume de production engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2020, cela représente environ 6 centimes par kilo de lait pour un volume total de 3 494 598 kg de lait,.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. La commune de Corbières, secteur Villarvolard a été contrôlée et les plans mis en consultation en 2020.

4.2.2 Reconnaissance des exploitations

En 2020, 74 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises ; 24 communautés complètes ont été formées pour 18 dissoutes, et 6 communautés partielles formées pour 11 dissoutes, ainsi que 15 nouvelles exploitations simples reconnues.

4.2.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

4.2.3.1 Protection de la nature : biodiversité et mise en réseau

4.2.3.1.1 Qualité 2

En 2020, 1114 exploitants à l'année et 398 exploitants d'estivage ont touché des contributions à la biodiversité pour un montant global de 4 619 735 francs. Ce chiffre comprend le niveau de qualité 2 dans la surface agricole utile (SAU), ainsi que les surfaces vertes riches en espèces dans l'estivage pour un montant de 1 480 960 francs. Il est à noter que certains exploitants peuvent avoir une exploitation de base et une exploitation d'estivage.

4.2.3.1.2 Mise en réseau

En 2020, le nombre de projets « réseaux écologiques » se montait à 48 sur l'ensemble du canton. Un nouveau réseau a été initié en 2020 sur la commune de Neyruz, accompagné par la biologiste du réseau voisin de Sarine Ouest, permettant ainsi un suivi optimal et une cohérence dans les mesures mises en place. Ainsi, selon les développements futurs de la politique agricole, une éventuelle fusion de ces deux réseaux pourra être envisagée sans difficulté. Par ailleurs, le réseau de Rueyres-les-Prés s'est agrandi de manière significative, en englobant les anciennes communes de Morens et d'Autavaux, doublant la SAU du projet.

Le montant des contributions versées aux agriculteurs fribourgeois pour des mesures en faveur de la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité est une fois encore en très légère augmentation, atteignant 5 620 939 francs en 2020. Au total, 1590 exploitants fribourgeois ont bénéficié de ces contributions.

4.2.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface à 54 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants : Avry, Courgevaux, Domdidier, Gurmels, Lurtigen, Middes et Neyruz. Le montant total des subventions versées pour les projets « nitrates » s'élève à 355 208 francs. La part cantonale des indemnités versées (24 % du total) s'élève à 84 299 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

4.2.3.3 Protection de l'air

Le « Programme d'efficience des ressources » soutenant l'utilisation des pendillards est bien suivi dans le canton. La Confédération a prolongé le programme pour 2020 et 2021.

4.2.3.4 Protection des sols

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 254 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

4.2.3.5 Qualité du paysage

L'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir des mesures selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet de qualité du paysage. Au total 1 994 exploitations et 505 exploitations d'estivage participent à ce programme pour un montant global de 12 228 008 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

4.3 Aides structurelles

4.3.1 Subventions à fonds perdu

4.3.1.1 Subventions ordinaires

4.3.1.1.1 Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniement parcellaire, chemin, assainissement de terrain, remise à ciel ouvert de ruisseaux, irrigation, adduction d'eau et raccordement électrique. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

4.3.1.1.2 Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

Subventions ordinaires versées en 2020	Subventions cantonales en Fr.	Subventions fédérales en Fr.	Total en Fr.
Améliorations foncières	4 469 262	4 833 745	9 303 007
Bâtiments ruraux	2 648 412	2 163 825	4 812 237
Total versé en 2020	**7 117 674**	**6 997 570**	**14 115 244**

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

4.3.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupement volontaire de parcelles, chemin, assainissement de terrains, adduction d'eau, raccordement électrique, irrigation, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

Subventions du Fonds des améliorations foncières versées en 2020	**Fr.**	**798 959**

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

4.3.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts accordés en 2020 en faveur des personnes physiques	**Fr.**	**22 503 000**

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, des constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

Prêts accordés en 2020 en faveur des personnes morales	**Fr.**	**2 160 000**

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries, ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2020 s'élève à 24 663 000 francs. Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en cours s'élève à 165 511 958 francs.

4.3.3 Aides aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à parts égales par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2020

But	Montant en Fr.
Conversions de dettes existantes	50 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	647 000
Total en 2020	**697 000**

Le total des prêts accordés à titre d'aide aux exploitations paysannes en cours s'élève à 6 686 200 francs.

4.3.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

Prêts accordés en 2020 en faveur des personnes physiques	**Fr.**	**2'957'000**

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de construction/rénovation diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

Prêts accordés en 2020 en faveur des personnes morales	**Fr.**	**0**

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2020 s'élève à 2 957 000 francs. Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en cours s'élève à 25 045 227 francs.

4.4 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2020 :

> 678 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, de hangars, de poulaillers, de serres, de tunnels en matière plastique, de fermes de colonisation, de chalets d'alpage, d'installations de biogaz et de constructions liées aux activités accessoires non agricoles ;
> 176 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles ;
> 21 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que de zones de protection de sources.

4.5 Promotion des produits, élevage et viticulture

4.5.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotion des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 42 projets et notamment 450 000 francs à l'association Terroir Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

Dans le cadre du Plan de relance 2020, les deux opérations Kariyon, menées conjointement avec la DEE, ont permis de soutenir la consommation locale et d'injecter 32 millions de francs dans l'économie de proximité. La première opération permettait d'acquérir des bons auprès des producteurs et commerces locaux avec un rabais de 20 %, la seconde avec un rabais de 10 %, rabais pris en charge par l'Etat.

4.5.2 Elevage bovin

En 2020, le canton a alloué 217 118 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 550 000 francs en tant que soutien financier à l'écoulement du gros bétail sur les marchés publics surveillés.

A la suite de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, la majorité des manifestations n'ont pas eu lieu, entre autres les trois manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg, à savoir le Marché-Concours des taureaux, l'Expo Bulle et la Junior Bulle Expo.

4.5.3 Elevage chevalin

En 2020, le canton a alloué 42 590 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

4.5.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2020 s'élève à 16 777 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (contribution au Service sanitaire) et à 78 818 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

4.5.5 Viticulture

La vendange 2020 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 778 649 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,2 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgri[1].

4.6 Participation à des commissions

Le Service participe à la :

> Commission consultative pour l'agriculture ;
> Commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
> Commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) ;
> Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
> Commission d'acquisition des immeubles (CAI) ;
> Commission pour la protection des végétaux (CPV) ;
> Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
> Commission de viticulture ;
> Commission consultative pour la mise en réseau.

4.7 Evénements particuliers

Le Service a participé de manière intensive aux travaux concernant le rapprochement avec Grangeneuve.

Dans le cadre de la politique agricole PA22+, le Service a contribué à la prise de position du canton.

Le Service a participé aux travaux d'élaboration de la Stratégie de développement durable et du futur Plan climat. Il assure sur ces dossiers la coordination avec la DIAF et les autres unités de la Direction.

Le Service a consolidé l'application AS-Agri (SAP) permettant de gérer les subventions et les crédits destinés aux aides structurelles agricoles.

Le Service a participé au projet pilote de la Stratégie Agricole Régionale Broye (SAR).

Le Service a suivi des travaux en lien avec les mandats « Valorisation des matériaux terreux dans l'agriculture », mandats attribués dans le cadre de la stratégie Développement durable du Canton.

Le Service a contribué aux travaux préparatoires en vue de réaliser un projet de développement régional dans le Seeland.

Le Service a participé aux travaux d'élaboration du Plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus.

Le service a versé de manière anticipée l'acompte des paiements directs en mai 2020 afin de soutenir les exploitations agricoles dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Le Service a participé à plusieurs projets d'irrigation d'ampleur dans la Broye et le Seeland.

---

[1] Viticulture du canton de Fribourg | État de Fribourg

5 Service des forêts et de la nature (SFN)

Dominique Schaller, chef de service

5.1 Faits marquants de l'année

5.1.1 Gestion des forêts

La révision du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN) a été adoptée par le Conseil d'Etat au 1er octobre. Une commission consultative pour la forêt est ainsi instituée.

Les effets du changement climatique se font toujours plus sentir sur les peuplements forestiers. Les pullulations de bostryches typographes notamment ont augmenté et ont nécessité des interventions de lutte répétées dans les forêts fribourgeoises de la part des propriétaires forestiers.

Les unités de gestion forestières du Galm et Région Lac de Morat ont décidé de leur fusion pour former la nouvelle unité de gestion forestière « Forêt Galm Lac de Morat ».

5.1.2 Gestion de la faune

En réponse à la problématique des cormorans sur les lacs de Neuchâtel et de Morat, une formation pour l'obtention d'un nouveau permis de chasse spécial permettant de tirer les cormorans a été organisée et proposée aux pêcheurs professionnels des lacs de Neuchâtel et de Morat. Quatre pêcheurs professionnels fribourgeois ont obtenu leur permis de chasse.

Le nouveau concept « forêt-cerf » est entré en vigueur. Suite à l'augmentation des populations et en prévention des dégâts, le plan de tir du cerf a franchi pour la première fois la barre des 100 pour atteindre 105 individus proposés à la chasse.

5.1.3 Gestion de la nature et du paysage

La première phase de l'élaboration de la Stratégie cantonale pour la biodiversité a été réalisée avec l'établissement de l'inventaire de l'état de la biodiversité dans le canton.

Plusieurs travaux de revitalisation importants dans des marais, zones alluviales et sites à batraciens d'importance nationale et cantonale ont pu être initiés dans le cadre des conventions-programmes 2020-2024. Une parcelle forestière de près de 4 hectares a notamment été acquise sur la commune de Belmont-Broye dans le but de favoriser un site national de reproduction de batraciens.

5.2 Section forêt et dangers naturels

5.2.1 Conservation des forêts

Décisions DIAF, sur proposition du SFN :	**Nombre**
Défrichements Surface totale et motifs des défrichements : 71 488 m^2 ; liaison de mobilité douce et cheminements piétonniers (1), protection contre les crues/revitalisation de cours d'eau (2), exploitation de matériaux et décharge (1), mise en conformité d'une déchetterie (1), bâtiment forestier (1), station d'épuration (1).	7
Constatation de la nature forestière	8
Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFN	**58**
Autorisations/préavis du SFN pour des manifestations en forêt	**32**

Préavis du SFN :	Nombre
Demandes de permis de construire en ou à proximité de la forêt, respectivement d'une certaine importance pour la protection de la nature et du paysage.	858
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projets AF, etc.)	148
Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt)	**66**

De plus, au niveau du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDDPF), le SFN a élaboré et mis en production une importante base de données SIG sur les limites statiques de la forêt ainsi que sur les distances de construction par rapport à la forêt.

5.2.2 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2020-2024, les interventions suivantes ont été réalisées en 2020 : des mesures sylvicoles en faveur des espèces forestières particulières ont été réalisées sur 29 ha. Vingt hectares de lisières forestières ont été mis en valeur. De nombreux arbres-habitat ont été désignés (149) et 2 réserves forestières (d'une surface totale de 73 ha) ont été réalisées. Le montant arrondi des subventions (cantonales et fédérales) est de 640 000 francs.

5.2.3 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices

5.2.3.1 Forêts protectrices (FP-S)

La convention-programme 2020-2024 avec la Confédération a débuté. La pandémie Covid-19 ainsi que la situation phytosanitaire des forêts (conséquence encore visible des tempêtes et des sécheresses en 2018 et 2019) ont causé des difficultés dans la réalisation de la planification initiale. Cette situation a eu comme conséquence un retard important dans la réalisation des travaux planifiés en forêts protectrices qui sera rattrapé les prochaines années.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m^3, etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (FP-S)	3 410 000	21 projets en cours, 240 ha de surface traitée avec 20 000 m^3 de bois exploité

5.2.3.2 Infrastructures forestières (FP-I, GF-I et PC-d)

La réalisation des infrastructures forestières correspond à la planification. Un besoin important de réfection de la desserte forestière existante est constaté. Un cadastre exhaustif de cette desserte a été finalisé en 2020 et permettra de planifier au plus près le besoin de réfection de cette infrastructure.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m^3, etc.)
Infrastructures forestières FP-I, GF-I et PC-d	1 324 000	19 projets en cours dont 3 bâtiments, 10 600 m de routes améliorées, 2440 ha de surface de forêts mieux desservie

5.2.3.3 Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres (DN-I)

En 2020, très peu de projets de mesures de protection ont débuté. Un projet de protection dans la vallée du Gottéron a été terminé en décembre 2020 et sera décompté en 2021. Au total entre 2020 et 2024, des travaux à hauteur de 4 580 000 francs sont prévus, notamment des mesures de protection contre les avalanches pour la ligne du MOB à Allières et de stabilisation de falaises en Ville de Fribourg.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m^3, etc.)
Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres DN-I	21 700	6 projets en cours, 20 300 francs de réduction

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m^3, etc.)
		annuelle du risque en 2020

5.2.3.4 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire (DN-F)

Entre 2020 et 2024, une révision de la totalité des cartes de dangers naturels pour les Préalpes fribourgeoises est prévue. En 2020, un projet pilote a été réalisé sur la commune de Val-de-Charmey (avalanche, chute de pierre et glissement de terrain).

5.2.3.5 Cadastre des événements naturels StorMe – conseillers locaux en matière de dangers naturels

L'année 2020 a été plutôt calme en termes d'événements extraordinaires. Le glissement permanent du Hohberg (volume total de plusieurs millions de m^3), dans la région de Schwarzsee, n'a pas subi de réactivation ; la surveillance par drone est réalisée deux fois par an.

Le dispositif de « conseillers locaux en matière de dangers naturels » est pleinement opérationnel et permet d'anticiper au mieux les dangers naturels qui pourraient survenir. Ce dispositif reçoit un retour positif de la part de l'OCC et des ORCOC. En sus des formations continues (visite des situations sur le terrain), une formation de base a été mise en place et sera répétée les prochaines années.

5.2.3.6 Prévention contre les incendies de forêt

Le danger d'incendie a surtout été marqué par une longue période sans précipitation entre mars et avril, créant des situations potentiellement problématiques en raison d'une fréquentation des forêts en nette hausse suite à la pandémie Covid-19.

A noter qu'en 2020, un nouvel outil d'évaluation du danger d'incendie a été mis en production, outil développé en commun par les services spécialisés des cantons de Vaud, Berne et Fribourg. Parallèlement, les outils de communication ont été mis à jour afin de faciliter la diffusion d'informations sur les règles à respecter pour les feux en forêt.

La coordination avec le SPPAM et l'OCC pour les aspects de gestion du danger d'incendie hors forêt ainsi que la communication auprès de la population est assurée.

5.2.4 Gestion des forêts, production et utilisation

5.2.4.1 Mesures d'encouragement

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements (FR.)	Quantité (ha, m^3, etc.)
Régénération des forêts PC-a	645 000	19 500 m^3 de coupes de bois déficitaires et 8.4 ha de plantation
Accueil du public en forêt PC-b	594 000	18 contrats pluriannuels avec les unités de gestion forestière
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière PC-e	20 000	5 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire en cours
Dégâts aux forêts FP-D	1 999 000	61 000 m^3 de coupes de bois endommagé
Unités de gestion optimale des forêts GF-U	50 000	Versement de la deuxième tranche de subvention pour une fusion réalisée en 2018
Optimisation de la gestion des forêts privées GF-O	36 000	3 projets en cours
Soins aux jeunes peuplements GF-S et FP-J	1 807 000	621 ha de jeunes peuplements soignés et 17 ha de plantations de chênes ou d'arbres rares

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements (FR.)	Quantité (ha, m^3, etc.)
Crédits d'investissements	570 000	3 nouveaux contrats conclus

5.2.4.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre partenaires	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
14 unités	4 unités	5 unités	5 triages qui contiennent essentiellement des forêts privées

Des projets d'évolution des unités de gestion forestières ont été accompagnés dans les districts du Lac, de la Singine et de la Gruyère.

Dans le cadre du Plan de relance 2020, une mesure de promotion du bois fribourgeois dans la construction a été introduite. Dotée de 500 000 francs et mise en œuvre avec la collaboration de l'association Lignum Fribourg, elle offre une prime qui s'élève à 10 % du prix d'achat du bois (10'000 francs au maximum par projet).

5.2.4.3 Planification forestière

La mise en application des principes de la planification directrice des forêts fribourgeoises (PDFF) se poursuit à travers l'élaboration et l'approbation des plans de gestion :

> L'élaboration du plan de gestion de Forêt-Sarine est terminé et le plan de gestion approuvé. Une décision sylvicole importante fut prise par la corporation en choisissant de travailler sous le régime sylvicole de la forêt pérenne et en incorporant les principes de la sylviculture adaptative.
> L'élaboration du plan de gestion de Glâne-Farzin se poursuit. La particularité de cette corporation intercantonale requiert certaines adaptations aux méthodes de travail habituel.
> Le nouveau plan de gestion de la corporation forestière du Haut-Lac est approuvé.
> Le nouveau plan de gestion de la corporation forestière Jogne-Javroz a débuté. Il s'agit d'un travail ambitieux qui souhaite aboutir à un plan de gestion dynamique, permettant un suivi et des mises à jour régulières.
> Le plan de gestion de la commune de Châtel-St-Denis sera prochainement présenté à la commune pour validation.

L'inventaire du rajeunissement s'est déroulé dans les Préalpes fribourgeoises avec 657 placettes inventoriées pendant le mois d'avril, suite à la fonte des neiges. Le taux d'abroutissement moyen dans les Préalpes est de 6 %, donc inférieur à celui de 2018 (9 %), et aucun taux d'abroutissement, sur toutes les essences, ne dépasse le seuil limite, ce qui est encourageant. Comme sur le Plateau, la situation générale est donc satisfaisante et les problèmes observés restent ponctuels.

Les indicateurs du rapport sur la gestion durable des forêts fribourgeoises ont fait l'objet d'une mise à jour. La publication du rapport 2020 ainsi que la communication sur ses indicateurs phares auront lieu au printemps 2021.

5.2.5 Formation

5.2.5.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AFP

Contrats enregistrés au 1er janvier 2020

1re année (CFC)	15	(14 F et 1 A)
2e année (CFC)	11	(10 F et 1 A)
3e année (CFC)	19	(14 F et 5 A)
1re année (AFP)	3	(1 F et 2 A)
2e année (AFP)	8	(7 F et 1 A)

Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2020

CFC	23	(20 F et 3 A)
AFP	2	(0 F et 2 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

5.2.5.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours à la tronçonneuse	3	12
Cours de bûcheronnage 2	5	24
Répétition de secourisme	2	annulé
Sylviculture	10	164
Gestion	9	102
Formation	2	3
Faune	8	10

Plusieurs Fribourgeois sont en formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un autre diplôme à Lyss, le Mont, Zollikofen ou Zurich.

Pour des informations supplémentaires, le rapport annuel de la Formation professionnelle forestière (FPF) est disponible sur le site internet du SFN.

5.3 Section faune, chasse et pêche

5.3.1 Gestion de la faune terrestre

La gestion de la faune sauvage est une discipline complexe dans le domaine environnemental. Elle est composée de nombreuses autres branches comme par exemple : la biologie de la faune, l'écologie des espèces, la conservation des espèces, la sylviculture, la protection des habitats, la chasse, l'agriculture, la médecine vétérinaire, etc. Les trois buts principaux de la gestion de la faune sauvage sont de préserver et de promouvoir la durabilité et la biodiversité de la faune sauvage indigène (durabilité écologique), de limiter les conflits forêt-faune et agriculture-faune (durabilité économique) et d'assurer une bonne gestion de la chasse et de la pêche dans le respect de tous les acteurs.

5.3.1.1 Monitoring du chat sauvage

Débuté en 2018, le premier monitoring suisse du chat sauvage couvrant les régions du Jura, du Plateau et de certaines zones des Préalpes a pris fin au printemps 2020. Il avait comme but d'établir une carte de répartition des individus (recolonisation naturelle en cours), d'estimer leur densité et le taux d'hybridation en le comparant au premier relevé des chats sauvages effectué dans le Jura en 2008. Au total, 20 sites, composés de 3 lattes chacun, ont été suivis et contrôlés par les gardes-faune durant plusieurs mois. Lors des contrôles, les gardes-faune ont récolté tous les poils de félidés laissés sur les lattes imprégnées de valériane. Le rapport final sera disponible au courant de 2021.

5.3.1.2 Monitoring du lynx

Durant l'hiver 2020-2021, le SFN effectuera à nouveau un monitoring du lynx dans la région biogéographique des Préalpes. Pour la troisième fois,après 2016 et 2018, le SFN pourra évaluer la situation du lynx dans l'ensemble des Préalpes fribourgeoises (densité, répartition spatiale, etc.) grâce à l'utilisation de la méthode dite de capture-recapture photographique (analyses spatiales et non spatiales). Le rapport final sera disponible au courant de 2021.

5.3.1.3 Nouveau concept forêt-cerf

Suite à la recolonisation naturelle du cerf dans les régions préalpines et dans le but de maintenir un équilibre forêt-cerf, une collaboration intercantonale avec les cantons de Vaud et de Berne a été mise en place. Cette dernière vise à une gestion transfrontalière durable qui permette au cerf de s'établir dans une structure naturelle de population dans

des biotopes favorables tout en limitant les dégâts à un niveau supportable pour les forêts, garantissant leur multifonctionnalité. Elle permet également la mise en place d'un suivi et de mesures sylvicoles et faunistiques sur l'ensemble du territoire de la population de cerfs concernée. Au début 2020, le nouveau concept « forêt-cerf » a été validé et mis en vigueur afin de garantir les points précités.

5.3.1.4 Avifaune

Une évaluation du statut de toutes les espèces d'oiseaux nicheurs du canton a démarré et devrait se terminer en 2021. Le suivi annuel des populations d'une dizaine d'espèces d'oiseaux s'est poursuivi, souvent en collaboration avec des ornithologues fribourgeois.

5.3.1.5 Formation pêcheurs professionnels

Suite à une décision de la Commission Intercantonale de la pêche (FR-VD-NE) et à une modification des concordats concernant la chasse sur les lacs de Neuchâtel et de Morat (922.5 et 922.6), le SFN a organisé en 2020, en collaboration avec les cantons de Vaud et de Neuchâtel, la formation et les examenspour les pêcheurs professionnels en activité (5 modules et examens théoriques et pratiques). Au total, 26 candidats se sont inscrits à la formation, 25 candidats ont été acceptés à la formation après présentation du casier judiciaire, 21 candidats ont terminé la formation, 16 candidats se sont présentés à l'examen, 16 candidats ont réussi la partie théorique et 13 candidats ont réussi la partie pratique, dont 4 Fribourgeois.

5.3.1.6 Nouvelle méthode de chasse du chamois

Afin de garantir une population saine, adaptée à son habitat et ayant une structure sociale et d'âge la plus naturelle possible, le SFN a introduit en 2017 une chasse sexée par région avec un plan de tir limité à 15 % des individus comptés dans les territoires ouverts à la chasse. Cette nouvelle méthode de chasse prévoit également un prélèvement équilibré par sexe et par classe d'âge dans chaque région ouverte à la chasse. Suite à ce changement de système de chasse, la population de chamois a continué d'augmenter dans le canton de Fribourg pour atteindre en 2020 le record de ces 15 dernières années avec 2396 individus comptés. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a félicité le canton de Fribourg pour l'adaptation de la méthode de chasse défendue par de plus en plus de chasseurs actifs dans le canton.

5.3.1.7 Nombre de permis de base par saison de chasse

	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021
avec arme	758	801	784	787	759	780	739	751	718	688
sans arme	-	-	-	-	-	4	6	3	2	2

5.3.2 Gestion de la faune aquatique

5.3.2.1 Suivi des espèces

Les bassins versants de la Bibera, de la Broye en amont de Rue et de ses affluents ont été suivis en 2020 : 24 stations de pêche ont été relevées par pêche électrique ; 5404 poissons ont été pêchés et mesurés ; 11 espèces différentes ont été identifiées, notamment 1525 truites, 505 chabots, 218 spirlins ou 196 blageons, les vairons ont été le plus pêchés avec 1964 individus.

5.3.2.2 Assainissement de la force hydraulique

La planification stratégique cantonale de 2014 prévoit qu'un total de 45 ouvrages doivent être assainis d'ici à 2030 dans le but de rétablir la libre migration des poissons. En date du 31 décembre 2020, 3 de ces ouvrages n'existent plus, et l'assainissement est à divers stades d'avancement pour 8 autres ouvrages. Des projets d'assainissement sont notamment en cours pour tous les grands barrages présents sur la Sarine (Lessoc, Rossens, La Maigrauge et Schiffenen).

Le domaine faune aquatique du SFN accompagne également les assainissements pilotés par le Service de l'environnement (SEn), qui concernent les problématiques liées au débit résiduel, au déficit de charriage et aux

éclusées. Dans ce contexte, deux crues artificielles ont été réalisées en 2020, une sur l'Hongrin le 1er octobre 2020 et une sur la Sarine à l'aval du barrage de Rossens le 22 octobre 2020.

5.3.2.3 Interventions dans les cours d'eau

En 2020, le domaine faune aquatique a traité un total de 180 demandes d'interventions dans les cours d'eau, dont 88 ont nécessité une autorisation en matière de pêche et 28 étaient des demandes préalables. Pour 62 dossiers traités, il a été conclu que les intérêts de la pêche n'étaient pas touchés. Un préavis négatif a été émis pour deux dossiers.

5.3.2.4 Pollutions

Sur 57 pollutions qui ont nécessité l'intervention des gardes-faune, des poissons morts ont été retrouvés dans deux cas.

5.3.2.5 Pêche dans les eaux cantonales

Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2020 peuvent être consultés sur le site internent du SFN. La vente de permis journaliers, que ce soit pour les eaux cantonales ou la Bibera et le Canal de la Broye, ont augmenté de manière conséquente cette année, probablement en lien avec la crise de la Covid-19. Sur les 3566 permis journaliers délivrés, 2541 ont été vendus par internet (nouveau depuis 2019).

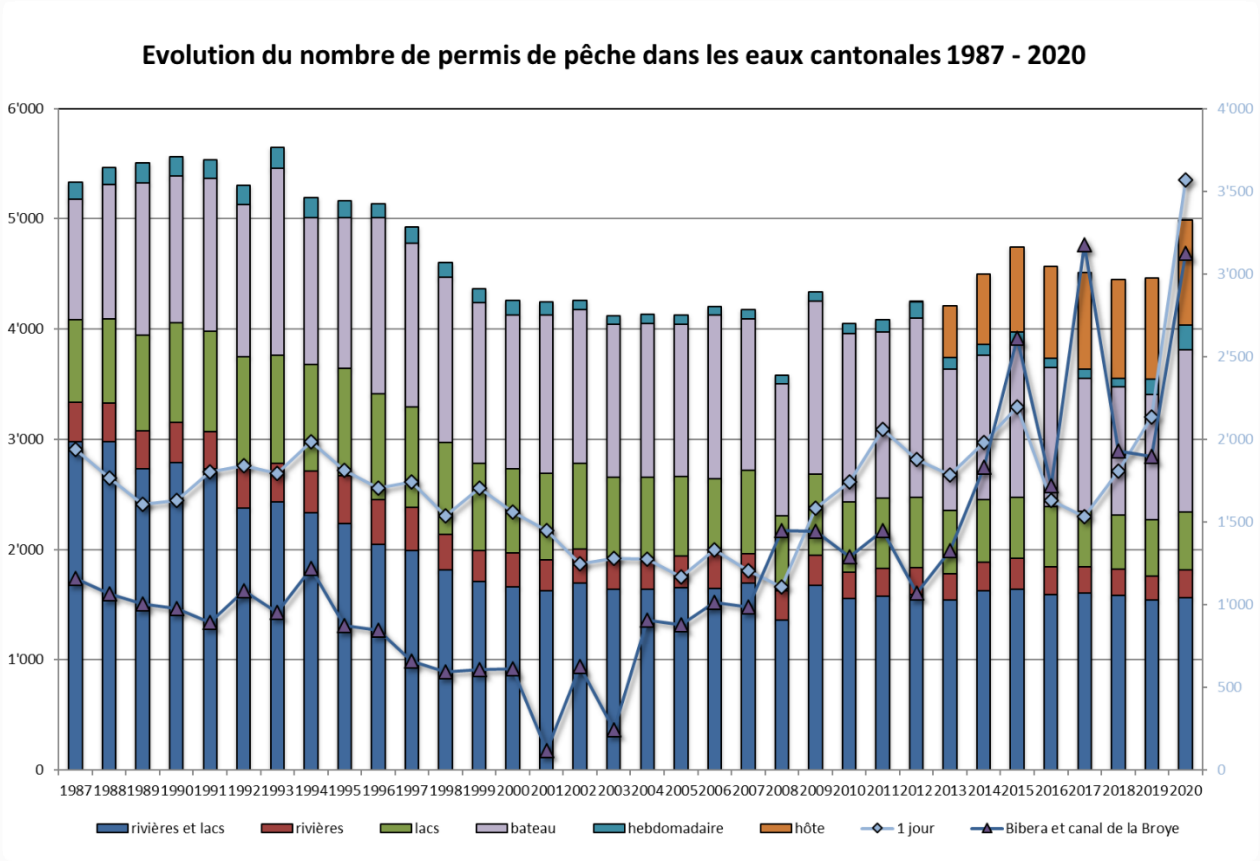

5.3.2.6 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2020, les permis suivants ont été délivrés par le Canton de Fribourg : 5 permis de pêche professionnelle (permis A), 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 194 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 261 permis de pêche de loisir sans traîne (permis D), 257 permis additionnels « hôte », 7 permis journaliers C et 67 permis journaliers D. Ces chiffres sont en légère augmentation par rapport aux années précédentes.

5.3.2.7 Pêche dans le lac de Morat

En 2020, les permis suivants ont été délivrés par le Canton de Fribourg : 1 permis de pêche professionnelle (permis A), 0 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 350 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C),

477 permis de pêche de loisir (permis D), 394 permis additionnels « hôte », 50 permis journalier C et 495 permis journaliers D. La vente de permis longue durée est restée stable, en revanche la vente de permis journaliers est passé de 170 à 545 entre 2019 et 2020 (les permis journaliers ont été introduits en 2019 sur le lac de Morat).

5.3.2.8 Pêche affermée

Les mises des lots de pêche pour la période 2016–2021 ont eu lieu en janvier 2016. Sur les 70 lots, 66 ont été attribués. Les prochaines mises auront lieu début 2022 pour la période 2022-2027.

5.3.2.9 Soutien pêche professionnelle

Selon la volonté du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance sur l'aide financière d'urgence aux pêcheurs professionnels pour les années 2020, 2021 et 2022. Sur les 7 pêcheurs professionnels (6 permis A et 1 permis B), 6 ont fait une demande d'aide en 2020 (5 permis A et 1 permis B).

5.3.2.10 Utilisation des 30 % du produit issu de la vente des permis de pêche et utilisation du produit issu de la taxe de repeuplement

En 2020, les recettes de 166 119 francs liées aux 30 % du produit issu de la vente des permis de pêche dans les eaux cantonales (art. 31 LPêche) ainsi que celles du produit issu de la taxe de repeuplement de 60 135 francs (art. 7 RPêche) ont été utilisées comme suit : 185 915 francs liés à l'alevinage des lacs et des cours d'eau, 35 073 francs liés à des suivis de populations piscicoles et 7766 francs liés à la protection et à l'amélioration de biotopes. Durant cette même année, les gardes-faune et le personnel du SFN ont effectué 1274 heures en lien avec cette thématique, ce qui représente un montant de 108 290 francs (le travail des gardes-faune représentant 648 heures ou 55 080 francs).

5.3.3 Outils SIG

Le SFN a mis en production le logiciel FaunaMap après plusieurs années de développement. Cet outil informatique est destiné à appuyer les gardes-faune dans leurs nombreuses tâches de terrain, les tâches administratives et lors de relevés divers.

5.3.4 Amendes d'ordre

En 2020, les collaborateurs du Service ont administré 82 amendes d'ordre :

- 11 concernant la détention de chiens
- 33 concernant la chasse
- 38 concernant la pêche

5.4 Section nature et paysage

5.4.1 Biodiversité

5.4.1.1 Stratégie cantonale pour la biodiversité

Les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'une Stratégie cantonale pour la biodiversité ont démarré. Plusieurs experts ont été consultés afin d'établir un diagnostic sur l'état de la biodiversité dans le canton, son évolution, ses principales menaces et les possibles mesures pour en endiguer la crise actuelle. Les résultats de cette étude de base seront ensuite thématisés avec les différents groupes d'intérêt concernés afin d'évaluer les les mesures à mettre en oeuvre. Il est prévu de présenter la stratégie au Conseil d'Etat en automne 2021

5.4.1.2 Biotopes

Au total, 1139 ha de praires et pâturages maigres, surfaces à litière, alpages ou zones tampon ont bénéficié de subventions via le programme « Contrats LPN »[2], garantissant une exploitation extensive en faveur de la biodiversité, soit 89 ha de plus qu'en 2019.

[2] L'ordonnance sur les paiements directs (OPD) prévoit des indemnisations pour la perte de rendement due à l'exploitation extensive de certains milieux (types de surfaces de promotion de la biodiversité).

Une quarantaine de biotopes d'importance nationale et cantonale (principalement des bas- et haut-marais ainsi que des sites de reproduction de batraciens) ont fait l'objet de travaux de gestion courants tels que fauche, débroussaillage ou arrachage de néophytes.

Des travaux de revitalisation plus importants tels que la restauration du régime hydrique, la réouverture de milieux embuissonnés, la lutte contre les néophytes, la conversion des peuplements forestiers, le curage ou la réfection de l'imperméabilisation d'étangs ont pu être réalisés dans les biotopes d'importance nationale et cantonale suivants :

> Marais : Niremont, Frachy, Communs de Maules, Schwandmoos, Tourbière d'Echarlens, La Mosse d'en Bas (Le Crêt) ;
> Zones alluviales : La Petite Sarine, Les Auges d'Estavannens, Les Auges de Neirivue, La Neirigue et La Glâne, Cerniat-La Valsainte, Montagny-les-Monts ;
> Sites à batraciens : L'Ochère, Monteynan, Les Auges, Bouleirette, Bäriswil, Courgevaux, Büneli, Le Biolley.

Le SFN a en outre pu acquérir une parcelle forestière d'une surface de près de 4 ha à proximité immédiate du site de reproduction de batraciens d'importance nationale Pra-les-Bous sur la commune de Belmont-Broye. Des premières mesures de revitalisation de cette parcelle ont déjà pu être mises en œuvre (conversion du peuplement forestier).

5.4.1.3 Espèces

L'action printanière de sauvetage des amphibiens le long des routes a permis de sécuriser cette année 16 points de conflits. Une nouvelle barrière a été installée entre le village de Schwarzsee et Schwarzsee Bad au bord du Lac Noir. Les conditions météorologiques favorables ont permis la pose des barrières dès la fin du mois de février. Toutefois, en raison de la pandémie de Covid-19, toutes les barrières ont dû être démontées prématurément entre le 19 et le 21 mars, alors que la migration n'était pas encore terminée. Au total, 5,3 kilomètres de barrières ont été posés et près de 161 bénévoles ont permis à plus de 19 000 amphibiens de traverser la route en toute sécurité et atteindre leurs lieux de ponte.

Les responsabilités concernant les espèces exotiques envahissantes ont été clarifiées au sein de l'Administration cantonale et les travaux en vue de l'adoption d'une ordonnance y relative ont avancé.

5.4.2 Réserves naturelles

Les modifications du plan d'affectation cantonal (PAC) des réserves cantonales de la rive sud du lac de Neuchâtel en vue du démantèlement des maisons de vacances qui se situent à l'intérieur des réserves naturelles ont été mises à l'enquête, donnant ainsi suite à la décision du Conseil d'Etat de 2017 de rendre ces secteurs à la nature.

Les travaux d'entretien dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel, menés par l'Association de la Grande Cariçaie (AGC), se sont poursuivis selon le plan de gestion : fauchage des marais, arrachage de ligneux, décapage des roselières pour créer des plans d'eau, travaux forestiers, monitorage de différentes espèces, information et accueil du public.

Au lac de Lussy, un exutoire réglable a été mis en place permettant de monter progressivement le niveau du lac pour permettre la régénération des surfaces de tourbière et de le descendre temporairement afin de permettre le fauchage des terrains par les exploitants agricoles.

5.4.3 Paysages

Les travaux en vue de l'intégration de l'inventaire des paysages d'importance cantonale (PIC) au plan directeur cantonal ont été finalisés. En particulier, les communes concernées par ces périmètres ont été entendues lors de séances d'échange. À cette occasion, les objectifs de protection, de gestion et d'aménagement des paysages ont été ajustés.

En collaboration avec le Département de Géosciences de l'Université de Fribourg, les travaux d'élaboration de l'inventaire des géotopes d'importance cantonale se sont poursuivis.

5.4.4 Parcs

Les parcs naturels régionaux (PNR) Gruyère Pays-d'Enhaut et du Gantrisch ont terminé le processus de renouvellement de leurs chartes, qui ont été acceptées par toutes les communes concernées.

Les programmes spécifiques de promotion des espèces et des biotopes ont été poursuivis. Sont à relever en particulier la création de plusieurs étangs dans le PNR Gruyère Pays-d'Enhaut et la poursuite des programmes de lutte contre les néophytes dans les deux parcs.

6 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et Vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert
Chef de service adjoint et Chimiste cantonal : Dr Claude Ramseier

6.1 Introduction

Le SAAV, installé depuis septembre 2015 dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez, continue d'offrir une multitude de prestations quotidiennes pour le bien des consommateurs et des consommatrices du canton de Fribourg. Le Service a principalement pour missions de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé de ces derniers ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

Les principales prestations du SAAV sont :

> veiller au respect des exigences dans le domaine du droit alimentaire (produits primaires, denrées alimentaires, objets usuels) ;
> assurer la santé des troupeaux en luttant contre les épizooties et les zoonoses ;
> veiller au bien-être des animaux ;
> surveiller les agressions canines ;
> contrôler l'eau potable ainsi que les eaux de piscine, de douche et de plages de baignade publiques.

Le SAAV assure la réalisation de ces tâches en s'appuyant principalement sur une organisation interdisciplinaire et transversale ainsi que sur une structure performante de laboratoires. Les efforts dans le sens de la digitalisation et du zéro papier se poursuivent. Ils permettent d'optimiser l'efficience des processus, de même que la digitalisation de toutes les données d'inspection et la simplification administrative sur le terrain. Cet objectif se déploie sur quatre ans (2019-2022).

Durant l'année 2020, la pandémie de Covid-19, l'état de nécessité et la situation extraordinaire déclarée dans toute la Suisse ont poussé le Service à s'adapter constamment, à se réinventer, à chambouler son quotidien et à revoir complètement son organisation et ses prestations. De nouvelles tâches ont été assurées en parallèle aux missions essentielles usuelles, objet principal du présent rapport d'activité. Le SAAV a ainsi été mis à haute contribution afin de soutenir l'Etat de Fribourg et la population dans la lutte contre ce nouveau virus pandémique en ce qui concerne les questions sanitaires. Et ce pour le compte de l'Organe cantonal de conduite (OCC) et du canton. Le SAAV dispose en effet d'une longue expérience dans le domaine des maladies transmissibles et des épidémies. A noter que certains éléments ont une portée clairement historique et feront l'objet d'un rapport séparé, rédigé par des historiens mandatés par le Conseil d'Etat.

Au niveau des autres crises à gérer, les sections santé animale et laboratoire de biologie ont poursuivi leur travail afin de diminuer les foyers de diarrhée virale bovine (BVD). Le nombre d'échantillons BVD analysés est toujours important et le Service a assuré la coordination d'un groupe cantonal de réflexion BVD sur les mesures additionnelles

implémentées sur le territoire du canton de Fribourg. La situation est sévère dans de nombreux autres cantons, tout comme à Fribourg. Le concept d'assainissement du piétin chez les ovins, présenté par les Offices fédéraux fin 2019, se révèle trop prématuré par rapport à la fin de l'éradication de la BVD et débutera probablement en automne 2024. La peste porcine africaine, qui sévit particulièrement à la frontière germano-polonaise, a nécessité une préparation importante de la Suisse sur toute l'année 2020, que ce soit au niveau des exploitations de porcs domestiques ou sur la population de sangliers sauvages. Parallèlement, le risque que la grippe aviaire touche la Suisse est élevé. Les éleveurs de volailles fribourgeois, en particulier dans les zones bordures (5 kilomètres) des lacs de Morat et de Neuchâtel, ont ainsi été invités à prendre des mesures préventives efficaces pour éviter l'introduction de cette maladie dans le pays.

La gestion de l'assurance qualité a été renforcée durant l'année 2020. En effet, deux personnes des laboratoires du SAAV consacrent un temps cumulé de 40 % à la gestion du système de management de la qualité. Cette gestion s'applique aux deux normes ISO 17025:2017 (laboratoires) et ISO 17020:2012 (inspectorats). De plus, la visibilité des démarches dans le domaine de la qualité s'est accrue, notamment par l'attribution d'une fonction « Assurance qualité » au sein de l'organigramme, directement rattachée à la direction du SAAV. Finalement, de nombreuses actions ont été mises en place en vue de l'audit de réaccréditation agendé au printemps 2021.

Au 31 décembre 2020, le Chef du secteur administration et soutien a décidé de relever un nouveau défi professionnel au sein de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et le Chimiste cantonal a pris une retraite anticipée. M. Xavier Guillaume lui succèdera comme nouveau chimiste cantonal et chef de service adjoint tandis que Mme Catherine Heimann occupera le poste d'adjointe au chef de service.

6.2 Activités

6.2.1 Direction et administration

La direction et de nombreux collaborateurs et collaboratrices du SAAV ont fourni un soutien intense et de qualité à l'Etat de Fribourg, à la population fribourgeoise ainsi qu'à l'OCC dans la lutte contre le nouveau coronavirus dès le début du mois de mars 2020 et jusqu'à la fin de l'année. A la suite de la demande d'appui du directeur médical de l'Hôpital fribourgeois (HFR), adressée à la Centrale de conduite sanitaire (CCS) et à l'OCC début mars, le SAAV a repris la hotline santé le 13 mars, sur délégation médicale. Cette hotline, dédiée aux questions sanitaires de la population fribourgeoise, avait tout d'abord été mise sur pied et exploitée par l'HFR du 27 février au 12 mars. Sa gestion par le SAAV durant les trois mois suivants, 7 jours sur 7, de 7 à 23 heures, s'est faite parallèlement à la réalisation de tests de dépistage Covid-19 dans les laboratoires du Service, sur mandat du HFR.

Dès le 13 mars et jusqu'au 12 juin, le SAAV a garanti la permanence à la hotline par la présence physique de ses cadres. Peu après la mise en route de la hotline, le nombre d'appels a rapidement augmenté à plus de 600 par jour, ce qui a obligé l'Etat-major (EM) de la hotline à augmenter le personnel et le nombre de lignes téléphoniques. Grâce à la bonne collaboration du personnel du SAAV, qui a dû quitter ses bureaux d'un jour à l'autre, et au soutien du SITel, la hotline a été équipée de 20 lignes téléphoniques et de 20 postes de travail, opérationnels dès le 20 mars 2020. Le nombre de personnes engagées a ensuite fait l'objet d'adaptations constantes en fonction de l'intensité de la crise sanitaire et des besoins de la population.

Au total, le SAAV a mobilisé en externe une centaine de réceptionnistes (étudiants), une dizaine d'infirmiers (régulateurs) et trois médecins pour exploiter les lignes de la hotline santé. Quarante collaborateurs et cadres du Service ont été réquisitionnés dans l'EM, si possible âgés de moins de 50 ans et sur une base volontaire. Outre le personnel du SAAV, la moitié de l'effectif de l'Ecole de Police et de ses cadres ainsi qu'une permanence de psychologues avec le concours de représentants des Aides psychologiques d'urgence (APU) et de l'Equipe mobile d'urgence psychosociale (EMUPS) ont composé cet EM. Toutes ces personnes ont garanti le suivi administratif (contrats de travail, paiement des heures, planning des étudiants, attestations de travail, lettres de remerciement, soutien informatique, etc.), les briefings des opérateurs du matin et de l'après-midi, les mises à jour continues des informations dans les trois centraux téléphoniques, la gestion des fichiers patients ainsi que la validation et la coordination quotidiennes des logigrammes avec les infectiologues de l'HFR. De plus, elles établissaient deux fiches de renseignement qui partaient chaque nuit vers les autres EM de l'OCC pour connaître les préoccupations, besoins et

problèmes quotidiens rencontrés par les Fribourgeois et Fribourgeoises. Ainsi, la Hotline Santé a traité plus de 8600 appels entre le 13 mars et le 12 juin 2020, traité et coordonné 535 prises en charge médicale et 120 difficultés relationnelles.

Les cadres de la hotline ont également su relever d'autres missions spéciales pour le bien du canton, comme l'acquisition de matériel stratégique débouchant notamment sur la création d'une filière de dépistage virologique de la Covid-19 au SAAV, en production depuis mai 2020, en appui et sous l'égide de l'HFR ; le développement, la finalisation et la livraison clef en main de la télémédecine au HFR (voir communiqué de presse HFR du 22 avril 2020) ; des développements de drones ; une ligne de production de désinfectants ; du coaching, etc. Le tout avec comme seul et unique but de servir l'Etat et la population fribourgeoise pour sauver des vies, en partenariat avec l'OCC et le HFR.

Lors de la première vague, le tribut fut lourd pour les 40 membres de l'EM, dont 29 ont développé le coronavirus. Quatre d'entre eux ont eu des symptômes sévères et six (en plus des 29) ont été identifiés après-coup comme porteurs asymptomatiques, avec des anticorps. L'absence-maladie moyenne a été de 23 jours. Tous les collaborateurs de l'EM ont ensuite pu réintégrer leur poste et ont donné volontairement leur sang dans le cadre des études scientifiques sur le SARS-CoV-2.

La deuxième vague de la pandémie de coronavirus, frappant durement le canton de Fribourg dès octobre 2020, a mis à nouveau le SAAV à contribution. Tout en continuant l'exploitation de la ligne de dépistage virologique Covid-19 sous l'égide et en appui de l'HFR, le Service s'est notamment impliqué via les contrôles des mesures Covid-19 en lien avec les recommandations et directives fédérales et cantonales. Ces contrôles ont été menés de pair avec la Police cantonale et le SPE. Plusieurs établissements et personnes ont également été dénoncés par la Cellule de coordination cantonale Covid-19 (CCC) au Ministère public pour avoir enfreint les mesures édictées, et d'autres ont dû faire des adaptations immédiates. Le SAAV a par ailleurs engagé du temps, de l'énergie et du personnel pour soulager les hotlines dédiées au Covid-19 en collaborant à l'élaboration des Foires aux Questions (FAQ) de l'Etat, pour contribuer au futur plan de sortie par palier, pour consolider des fiches de renseignements stratégiques à l'attention du chef de l'OCC ou au stockage de biens stratégiques.

Le premier semestre 2020 fut donc intense pour le secteur administration et soutien. Plusieurs de ses collaborateurs et collaboratrices ont démontré une grande agilité en participant à l'exploitation de la hotline santé et de son EM. Durant cette période, ils ont fait preuve d'un engagement remarquable. En plus des tâches habituelles, le deuxième semestre fut marqué par le départ de plusieurs personnes du Service ainsi que par la réorganisation de deux grandes sections, à savoir la protection des animaux et les laboratoires. Ces remplacements et adaptations ont engendré un travail administratif important, dont notamment la révision de plus de 20 cahiers des charges et la rédaction de plus de 25 certificats de travail. Les tâches en lien avec ces changements ne sont pas terminées et seront poursuivies en 2021.

Dans un esprit de numérisation des processus administratifs, les efforts consentis en 2019 pour diminuer les impressions et économiser du papier se sont maintenus en 2020. Ce sont plus de 70 000 feuilles imprimées qui ont été économisées cette année, représentant une diminution de 19 % par rapport à l'année précédente. De nouvelles mesures seront mises en place dans le futur pour tendre vers une administration sans papier.

Grâce à l'investissement de chacun et chacune, le secteur a formé deux apprentis employés de commerce, un stagiaire 3+1 et un stagiaire pré-HEG, les conduisant tous à la réussite. Ces résultats sont gage d'une entreprise formatrice de qualité.

Le secteur administration et soutien a aussi pour mission de favoriser le bien-être de son personnel à la place de travail. Dans cette optique, un espace de ressourcement a été créé. Cet aménagement répond aux objectifs de l'axe 5 « Préserver la santé et promouvoir le bien-être » de la nouvelle politique de ressources humaines de l'Etat. La situation sanitaire en lien avec le coronavirus a poussé l'administration de notre canton à privilégier, dans un premier temps, puis à faciliter, dans un deuxième temps, le travail mobile. Toutefois, en raison des activités de contrôle menées sur le terrain, dans les abattoirs, les inspectorats ou en laboratoire, une grande partie du personnel du SAAV ne peut pas effectuer de télétravail. Malgré les contraintes et le contexte particulier, tous se sont adaptés et ont répondu présents pour continuer à assurer leur tâches, indispensables pour que le Service continue à remplir ses

missions pour les Fribourgeois et Fribourgeoises. Au 31 décembre 2020, dix personnes avaient signé un accord sur le travail mobile. Cette mesure a pour but de flexibiliser le temps et le lieu de travail, de rendre l'Etat-employeur plus attractif et de contribuer à une meilleure conciliation entre la vie privée et professionnelle.

Le secteur compte désormais 14 personnes s'occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la communication, à la réception des visiteurs et des échantillons, ainsi qu'à la logistique, la sécurisation et à l'intendance du bâtiment EVA. Il assure également les tâches de coordination avec les autres services utilisant les locaux.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 29 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de la réponse à 7 instruments parlementaires ainsi qu'à deux projets législatifs. A savoir l'ordonnance modifiant le règlement sur l'eau potable à la suite de la modification de la loi sur l'eau potable entrée en vigueur le 1er mars 2020, intervenue après la réorganisation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) et de la DIAF ; en effet, le Conseil d'Etat avait, dans sa séance du 10 décembre 2018, validé le transfert des fonctions planification et géomatique de la section inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade, qui relevait du SAAV, vers le SEn ; puis, la rédaction de la Directive du SAAV sur la gestion du mordant sportif avec des chiens, entrée en vigueur le 5 novembre 2020. Enfin, le Service a émis 5221 décisions administratives, dont 4 décisions d'interdiction de détention d'animaux. Le Service a répondu à 32 oppositions/réclamations, rendu 12 prises de position dans le cadre des demandes d'observation à la suite de recours et a transmis 117 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	**Oppositions**	**Recours**	**Dénonciations**
Laboratoires chimie et biologie	188	6	3	3
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1408	21	3	78
Santé animale	790	0	0	16
Inspectorat des viandes et abattoirs	2302	2	1	1
Protection des animaux	533	3	5	19
Total	**5221**	**32**	**12**	**117**

6.2.2 Laboratoires

Une très forte augmentation du nombre d'échantillons analysés traités par les laboratoires du SAAV a à nouveau été observée en 2020 : 51 474 (47 021 en 2019). Il n'a été possible de l'absorber que grâce à l'implication et l'esprit d'innovation du personnel, à la poursuite des efforts d'automatisation de certaines étapes et à la simplification de certaines procédures.

Au chapitre innovation, un effort décisif a permis, en plus du maintien des missions essentielles des laboratoires, la conception, la validation (par Swissmedic pour le domaine médical), la réalisation et l'exploitation d'une filière d'analyses virologiques des échantillons Covid, en appui et sous l'égide de l'HFR. De mai à décembre 2020, environ 6600 échantillons y ont été analysés avec d'excellents résultats. Les analyses se poursuivront en 2021.

Plusieurs appareils sont utilisés dans la filière d'analyses virologiques des échantillons Covid-19 au SAAV. Parmi eux, le robot rouge au premier plan permet notamment l'automatisation de la préparation des réactifs pour l'amplification des acides nucléiques (PCR) afin de déceler la présence ou non de gènes spécifiques du SARS-COV-2.

En outre, les laboratoires du SAAV ont contribué à l'effort commun de l'Etat de Fribourg face à la pandémie de Covid-19 par la fabrication, avec le concours et la validation de la pharmacienne cantonale, de substances de désinfection. Des activités de recherches de matériel stratégique et de produits de première nécessité (notamment la recherche et l'achat d'écouvillons pour les prélèvements d'échantillons nasopharyngiens médicaux ainsi que de matières premières pour la fabrication de désinfectant) ont également été menées avec dynamisme et résultats probants.

Les unités biologie alimentaire et biologie vétérinaire ont fusionné pour ne former plus qu'un seul laboratoire dit de biologie. La structure a donc été réorganisée, tant au niveau du personnel que du matériel, avec par exemple la mise en commun de nombreux appareils et l'intégration par rotation des trois apprentis des anciennes unités.

Au niveau du laboratoire de chimie, un effort particulier a permis de mettre en place un processus d'analyse des métabolites du chlorotalonil par une méthode de spectrométrie de masse. Au total en 2020, plus de 400 échantillons d'eau, un nombre conséquent au vu de la complexité de cette méthode d'analyse, ont ainsi pu être analysés afin d'établir un état de la situation et une cartographie des réseaux d'eau potable du canton.

6.2.2.1 Laboratoire de Biologie

Les résultats des secteurs alimentaire et vétérinaire sont présentés ci-dessous séparément par souci de clarté.

6.2.2.1.1 Secteur alimentaire

En 2020, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 3848 échantillons. Il s'agit de 2857 échantillons d'eau potable, 20 échantillons d'eau de piscine, 24 échantillons d'eau de plage et 687 échantillons de denrées alimentaires, tous analysés dans le cadre de 12 campagnes cantonales et d'une campagne intercantonale. A cela s'ajoutent les analyses de 244 échantillons pour la recherche de légionelles et 16 provenant de diverses matrices dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

La diminution du nombre d'analyses microbiologiques (- 13,2 %) s'explique par l'arrêt des prélèvements de contrôle de l'eau potable et de denrées alimentaires durant la période du 13 mars au 20 avril 2020, ceci en raison des mesures de restrictions liées à la pandémie de Covid-19.

Dans son rôle de formateur, le secteur biologie alimentaire a accompagné un apprenti de deuxième année, qui a effectué un stage de six mois.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé, en grande partie sous forme de visioconférences, à diverses réunions d'échange d'expériences avec ses homologues des autres laboratoires cantonaux ou fédéraux.

Le résumé des résultats des principales campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	396	88 (22 %)
Glaçons	9	2 (22 %)
Produits à base de viande échaudés – maîtrise des paramètres de fabrication	55	16 (29 %)
Produits à base de viande et de viande hachée - bonnes pratiques microbiologiques	40	11 (28 %)
Produits (finis) à base de viande échaudés/cuits - bonnes pratiques	27	13 (48 %)
Manifestations temporaires - bonnes pratiques	10	0 (0 %)
Virus de l'hépatite dans la viande de porc et sanglier	10	0 (0 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	12	7 (58 %)
Séracs (ricotta, Ziger) (prélevés chez le fabricant ou le revendeur) - bonnes pratiques	7	2 (29 %)
Fromageries artisanales (alpages et plaines) - hygiène des procédés	12	0 (0 %)
Lait et produits laitiers – sécurité alimentaire et bonnes pratiques	28	5 (18 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	37	6 (16 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques intercantonales	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Germes pathogènes dans les farines et produits à base de farine	22	0 (0 %)

En 2020, les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique dans les établissements de restauration ont montré un taux de contestation de 22 %, ce qui représente une très légère diminution par rapport à celui de 2019 (29 %) et 2018 (25 %). Une attention particulière a été accordée aux produits sensibles tels que le riz, les pâtes et les légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de contamination avec des entérobactéries (germes d'origine fécale, dans 78,4 % des contestations), et des germes aérobies mésophiles (GAM) (38,6 %). Ces derniers sont souvent synonymes de mauvaise gestion de la chaîne du froid et de la conservation, alors que la présence d'entérobactériacées est synonyme de lacunes et d'une mauvaise application des règles d'hygiène de base et de production. Dans 27,2 % des cas de contestation, une double contamination a été observée. Pour 7 échantillons, les GAM atteignaient plus de 200 millions d'unités formant une colonie par gramme. Des denrées à ce point contaminées sont considérées comme fortement altérées dans leur valeur intrinsèque et clairement impropres à la consommation. Concernant les bactéries potentiellement pathogènes, staphylocoques à coagulase positive et *Bacillus cereus*, six respectivement quatre échantillons, dépassaient les valeurs légales.

Les échantillons de glaçons prélevés dans les établissements de restauration afin d'en vérifier la qualité microbiologique (liée aux conditions de fabrication, de manipulation, d'entreposage) montrent un taux de non-conformité de 22 %, comparable à celui des années précédentes.

Dans le cadre d'annonces de potentielles intoxications alimentaires, six échantillons ont été prélevés dans différents établissements. Des germes pathogènes (listéria, salmonelles, *Bacillus cereus*, staphylocoques à coagulase positive) n'ont été détectés dans aucun des échantillons prélevés dans le cadre de ces annonces.

En 2020, le secteur a continué à analyser la viande et des produits dérivés mis sur le marché, dans les boucheries et autres établissements du secteur carné. Les produits cibles étaient les produits à base de viande échaudés, les préparations de viande et les viandes hachées. Concernant les produits échaudés, le but était de contrôler la maîtrise des paramètres de fabrication, notamment les techniques de cuisson et d'échaudage, mais aussi le refroidissement et

le conditionnement. Pour ces derniers produits, le taux de non-conformité a baissé concernant les paramètres de fabrication, mais a stagné pour ce qui est des bonnes pratiques d'hygiène sur les produits finis (produits manipulés, tranchés, reconditionnés et stockés dans des conditions d'hygiène non correctes lors de la mise sur le marché). Les résultats (29 % respectivement 48 % de non-conformités) démontrent, pour certains établissements, un manque de maîtrise des bonnes pratiques par rapport aux valeurs indicatives fixées dans le guide officiel de la branche. Entérobactériacés et GAM étaient les principaux germes à l'origine des manquements. Il est en outre à signaler que dans trois cas, des *Listéria monocytogenes* ont pu être mises en évidence, et que dans deux de ces cas les concentrations de cette bactérie étaient supérieures aux valeurs légales.

Concernant les doubles crèmes pasteurisées fabriquées et vendues dans les fromageries, la légère détérioration constatée en 2019 par rapport aux années précédentes se confirme en 2020 : plus de la moitié des échantillons prélevés sont non conformes (58 %). Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs d'hygiène, c'est-à-dire les GAM et les entérobactériacées.

Le contrôle de la conformité des séracs prélevés chez les fabricants ou les revendeurs a montré un taux de non-conformité moins élevé (29 %) qu'en 2019 (39 %). Ce sont des produits sensibles, qui sont notamment sujets aux recontaminations, car soumis à plusieurs manipulations après un traitement à température élevée.

En 2020, la campagne microbiologique alimentaire intercantonale a porté sur la recherche de germes pathogènes dans les farines et produits à base de farines (pâte à gâteau crue et à biscuit). Ces produits ont récemment été décrits comme un nouveau véhicule pour la transmission de *Escherichia coli* productrices de shigatoxines (STEC). Les 22 échantillons analysés par le laboratoire se sont révélés tous conformes.

De manière générale, les taux de non-conformité observés pour les produits mis sur le marché montrent qu'après la fabrication les problèmes de recontamination sont fréquents et que les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas toujours maîtrisées.

6.2.2.2 Secteur vétérinaire

En 2020, un total de 40 036 échantillons (38 703 en 2019) a été analysé. Le secteur et son personnel ont donc pleinement rempli leur mission dans le cadre de la surveillance des épizooties et ce, nonobstant les restrictions (hygiène, nombre de personnes par laboratoire, etc.) et les quarantaines liées à la pandémie de Covid-19. Les prélèvements effectués directement dans les abattoirs du canton dans le cadre du programme de la Confédération RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) en 2020 ont tous été analysés par le laboratoire.

Du fait de l'annulation des expositions bovines dès mars 2020, le nombre d'analyses obligatoires pour participer à ces manifestations a diminué par rapport à l'an passé [rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et leucose bovine enzootique (LBE)].

Un total de 17 804 analyses sérologiques a été réalisé, la majorité pour des sondages officiels et des contrôles RiBeS ou des contrôles après importations, respectivement avant exportations. Le laboratoire a également analysé 1037 échantillons (sang et arrière-faix) afin de déterminer des causes d'avortements. Au total, 32 522 analyses ont été effectuées par amplification génétique en temps réel, dont 32 016 (23 089) pour la recherche du virus de la BVD dans le cadre de la confirmation ou de la surveillance de la maladie et démontrant l'investissement croissant en suivi BVD des exploitations.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à six essais interlaboratoires avec des résultats satisfaisants.

Le laboratoire a également continué la mise en place du projet d'un portail de prescription digital, de numérisation et de transmission automatique de toutes les données liées aux prélèvements vers le SAAV (DGWeb), en collaboration avec la section santé animale et un groupe test de vétérinaires praticiens. A la suite de la phase pilote de cette année, le déploiement de cette application à l'ensemble des mandats d'analyses du laboratoire se fera courant 2021.

Enfin, dans le but d'optimiser ses méthodes analytiques afin d'être plus performant et de diminuer le délai d'obtention de certains résultats, le laboratoire a validé six nouvelles méthodes analytiques.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2020 :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire (OFE)

Type d'analyse demandé	Matériel analysé	Nombres d'analyses	Cas positifs
IBR / IPV (ruminants)	Sang	2098	0
Brucellose bovine (bovins, camélidés)	Sang	614	0
	Arrière-faix	468	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	1172	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	150	34
	Arrière-faix	469	5
Chlamydiose	Sang	18	1
	Arrière-faix	12	0
LBE (bovins)	Sang	1484	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	3	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	3	1
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	577	210
Recherches sérologiques de *Salmonella enteritidis* (volailles)	Œufs et sang	319	5
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	0	0
Maladie d'Aujeszky (porcs) **	Sang	1738	4
SDRP*, anticorps (porcs) **	Sang	1721	11
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	6	3
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	14	6
Encéphalopathie spongiforme bovine	Obex	0	0
Maladie de la langue bleue, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	499	
Maladie de la langue bleue, anticorps ELISA (bovins)	Sang	0	0
BVD anticorps (bovins)	Sang	8466	466
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	32016	345
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	21	10
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	49	24
Trichines (porcs, sangliers, chevaux)	Musculature	145	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	0	0
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	0
Tuberculose : - PCR	Organes	1	0
- coloration Zeehl Nelsen (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	6	1

* SDRP : syndrome dysgénique respiratoire du porc ; ** analyses positives non confirmées par le laboratoire de référence

Autres d'analyses	2020	2019
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	397	946
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammiteux ou des analyses bactériologiques	23	34
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	81 (dont 3 positives aux substances inhibitrices)	172 (dont 11 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses (urines, selles, pus, organes, hygiène des surfaces, etc.)	110	109
Analyses parasitologiques dans les fèces	40	126

6.2.2.3 Laboratoire de Chimie

En 2020, le secteur chimie du SAAV a analysé un total de 3362 échantillons d'eau (3172) et 485 échantillons de denrées alimentaires et d'objets usuels (686). Ces analyses ont eu lieu dans le cadre de 5 campagnes cantonales, 6 campagnes intercantonales romandes, deux projets de collaboration interservices (en collaboration avec le SEn et Agroscope) ainsi que deux campagnes nationales.

La tâche principale du secteur chimie pour l'année 2020 a été l'analyse d'un nombre important d'échantillons d'eau, dans le cadre de l'établissement du point de situation sur la présence des métabolites pertinents du chlorothalonil dans les ressources en eau potable du canton. Pour cela, une nouvelle méthode a été développée durant le dernier trimestre 2019 et validée début 2020. Au total, 483 échantillons ont été analysés selon cette méthode durant l'année.

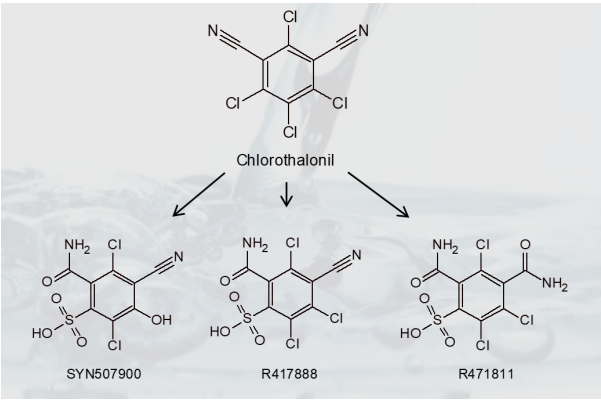

Formules chimiques des principaux métabolites pertinents du chlorothalonil.

L'année 2020 a, sans surprise, été fortement influencée par les restrictions de travail provoquées par la pandémie. Lors du semi-confinement du mois de mars, les travaux planifiés par le laboratoire de chimie ont été « gelés » et les activités partiellement redirigées pour pallier le manque de désinfectant utilisé pour les mains et les surfaces. Le secteur a en effet obtenu en urgence l'autorisation de la pharmacienne cantonale pour la production, selon une recette de fabrication de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de désinfectant pour les mains. En parallèle à cette fabrication, le secteur a participé à l'effort logistique pour l'achat de désinfectant prêt à l'emploi pour le compte de l'OCC.

Le laboratoire a pu produire environ 200 litres de désinfectants et en acheter du prêt à l'emploi, alors que ce produit était presque introuvable. Il en a été de même pour les flacons à usage personnel. Là aussi, le secteur s'est engagé afin d'en mettre à disposition en quantité suffisante (environ un millier de flacons) pour soutenir le dispositif de sécurité du SAAV et de la Police cantonale à Granges-Paccot. Lorsque les règles en vigueur durant le semi-confinement ont été allégées, une tâche conséquente a été la fabrication de l'eau oxygénée nécessaire à la désinfection par nébulisation des locaux de commandement. Au total, le secteur chimie a produit environ 1900 litres d'eau oxygénée à 6 %.

Comme ce fut déjà le cas les années précédentes, la collaboration avec le SEn, notamment pour l'utilisation commune d'instruments de mesure, s'est poursuivie et a été approfondie. Ce projet a débuté en 2017 avec l'acquisition d'appareillages par le SAAV, mis à la disposition des deux Services. L'établissement d'une méthode commune

d'analyse des micropolluants a été planifié début 2020 et son développement a continué dans le courant de l'année. En outre, le SAAV a analysé chaque mois 261 échantillons prélevés dans des cours d'eau afin de mesurer leur teneur en glyphosate pour le SEn.

Au niveau cantonal, une méthode de spectrométrie de masse (GC-MS) pour l'analyse accréditée de tétrahydrocannabinol (THC) et de cannabidiol (CBD) a été développée par le laboratoire de chimie, en partenariat avec la Police cantonale.

Au niveau de la collaboration intercantonale romande, un total de six campagnes a été réalisé. La campagne qui avait pour but d'analyser la présence et les teneurs de p-Phénylènediamine ainsi que d'un marqueur pour les produits du type « henné » a été définie comme prioritaire pour l'ensemble des cantons romands. Le secteur chimie a été actif dans la formation d'un apprenti et a organisé un stage pour des élèves du CO. Tous ces investissements pour l'avenir du canton ont été réalisés grâce à l'engagement de l'ensemble du personnel du secteur.

Le laboratoire de chimie a également continué à renforcer ses efforts dans l'analyse de l'amitraze dans le cadre d'une étude approfondie sur l'acheminement et la cinétique des résidus d'amitraze dans les ruchers, en collaboration avec Agroscope à Liebefeld. Les efforts analytiques de cette année visaient à mieux comprendre la dégradation ainsi que la transmission des résidus d'amitraze dans la cire, lorsque celle-ci est réutilisée en apiculture. Le laboratoire de chimie confirme ainsi son rôle de pionnier et de leader en Suisse dans ce domaine.

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	**Nombre d'échantillons**	**Echantillons non conformes**
Chrome (VI) dans objets usuels en cuir	23	0
Qualité de châtaignes fraîches	15	5 (33 %)
Métaux lourds dans les bijoux	5	3 (60 %)
Vérification des teneurs en matière grasse dans les produits laitiers	16	0
Résidus de métabolites du chlorothalonil dans le réseau de distribution d'eau potable	483	54 (11,2 %)

Campagnes intercantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	**Nombre d'échantillons**	**Echantillons non conformes**
Amitraze dans le miel (domaine production primaire)	95	0
Amitraze dans la cire (domaine production primaire)	114*	23 positifs (20 %)
Mycotoxines (A, B-Trichotécènes+Zéaralénone) dans les produits à base de maïs	24	2 (8 %)
Trihalométhanes, urée, chlorate et turbidité dans les eaux de piscines couvertes	25	5 (20 %)
THC et CBD dans le chanvre, chanvre à faible teneur en THC et liquide pour e-cigarettes	36	0
p-Phénylènediamine (PPD) dans des cosmétiques du type henné	65	7** (11 %)

*sont inclus les 8 commerçants de cire inspectés
***dont 5 avec teneurs en colorants dépassant la limite légale, deux échantillons avec non-conformité d'étiquetage

Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices	**Nombre d'échantillons**	**Objectif du projet**
Amitraze (Agroscope)	38 (cires et eau)	Connaître la cinétique de l'amitraze et de ses métabolites lors de l'application du produit sur des ruchers
Glyphosate dans les eaux de surface	261	Collaboration interservices (SEn)

Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices	Nombre d'échantillons	Objectif du projet
Campagnes intercantonales (analyses par les autres cantons romands ou par l'institut Adolphe Merkle)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Cyanobactéries et microcystines dans les eaux	12	0
Perturbateurs endocriniens issus de contenants "végétaux" pour contact alimentaire	8	1 (13 %)
Sécurité des jouets destinés aux enfants de moins de 36 mois - tests mécaniques	18	0
Pesticides et alcaloïdes dans les thés et infusions	8	0
Identification d'espèces animales dans les préparations à base de viande hachée	23	2 (9 %)
Antimicrobiens dans les cosmétiques (MIT et/ou MCIT)	21	1 (5 %)
PCBs, dioxines et furanes dans les fromages à pâte dure de Suisse	18	Pas encore terminé
Colorants artificiels et édulcorants dans les boissons aromatisées uniquement	35	8 (23 %)
iAs dans les produits à base de riz + jus de fruits destinés aux nourrissons et enfants en bas âge	17	0

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)		Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
OSAV – NFUP 2019 Programme miels		7	0
Authenticité de laits dans fromages (campagne européenne OPSON IX)		5	0

6.2.3 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

En 2020, l'inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) a poursuivi l'intégration des activités de contrôle des eaux (eau potable, eaux de douche et de baignade), qui étaient jusqu'en avril 2019 sous la responsabilité de l'ancien inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade (IEP).

La pandémie de Covid-19 a impacté les activités de l'IDO à plusieurs niveaux :

> les contrôles officiels concernant le droit alimentaire ont dû être redéfinis afin de prendre en compte l'arrêt de certaines activités (notamment dans le cadre de la restauration, très fortement touchée par les mesures Covid-19) et la réorganisation de certains commerces, qui se sont lancés notamment dans la vente à l'emporter ainsi que par correspondance ;

> un plan de protection a été établi spécifiquement pour protéger les inspecteurs et contrôleurs durant le service externe et pour éviter toute contamination des personnes, installations et locaux visités lors des contrôles ;

> l'IDO a également été mandaté par l'OCC pour vérifier, dès la fin août 2020, le respect des mesures Covid-19 dans certaines catégories d'établissements, en particulier auprès des entreprises alimentaires de taille industrielle ou semi-industrielle des secteurs des produits laitiers et carnés. Ces contrôles ont permis de constater que la majorité des entreprises contrôlées avaient mis en place des plans de protection bien définis et conformes aux exigences nationales ; les points faibles concernaient principalement l'aménagement des locaux sociaux (locaux de pause, cafétérias) ;

> à la suite de cela, l'IDO a également effectué des contrôles Covid-19 auprès des établissements de restauration qui ne sont pas au bénéfice d'une patente d'établissement public (ces établissements relevant du contrôle de la Police cantonale), à savoir en particulier les cafétérias et locaux de pause des hôpitaux, des EMS et des établissements scolaires ainsi que les cantines d'entreprises.

6.2.3.1 Denrées alimentaires

L'IDO a effectué en 2020 un total de 1749 inspections (2110) dans les plus de 4000 établissements alimentaires du canton connus du SAAV. Le taux d'inspections non conformes (70 %) est comparable à celui constaté en 2019 (69 %). Ces inspections, effectuées sur la base d'une analyse des risques et la plupart du temps sans annonce préalable, l'ont été en majorité dans les établissements de restauration (47 % des inspections effectuées en 2020 – à comparer avec une proportion de 59 % en 2019), suivis par les commerces (30 %, contre 23 % en 2019), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc.) (21 %) et les industries (2 %). Une plus grande proportion de commerces alimentaires a ainsi été inspectée en 2020, à la suite notamment des mesures de fermeture frappant les établissements de restauration.

En 2020, de nombreuses initiatives de bienfaisance ont été mises sur pied par des personnes souhaitant venir en aide aux citoyens et citoyennes les plus durement touchés par la crise dans notre canton ; le SAAV a pris contact activement avec les associations et groupements à l'origine de ces actions afin de vérifier qu'elles s'effectuaient en conformité aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Dans le cadre du contrôle officiel, l'IDO est également chargé de prélever des échantillons officiels pour les laboratoires du SAAV, d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération [Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)]. En 2020, ce sont ainsi 1015 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels (contre 1178 l'an précédent) qui ont été prélevés par l'IDO.

À côté de ces activités, l'IDO exécute le contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale, l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). L'IDO s'occupe aussi de contrôler, sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (OIC), le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP.

6.2.3.2 Eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'IDO et les prélèvements réalisés par les distributeurs d'eau dans le cadre de leur autocontrôle. En effet, les distributeurs d'eau du canton de Fribourg doivent obligatoirement, sur la base du droit cantonal, faire effectuer lesdites analyses auprès du SAAV.

	Types d'eau	**Echantillons**	**Echantillons non conformes**
Eaux non soumises aux exigences du droit alimentaire	Eaux de surface (avant traitement)	71	-
	Captages (avant traitement)	534	-
	Autres	231	-
Eaux soumises aux exigences du droit alimentaire	Sources (non traitées)	293	98 (33,5 %)
	Après traitement	391	39 (10 %)
	Distribuées	1898	177 (9,3 %)
Total		**3430**	**314 (9,2 %)**

En 2020, au vu de ses ressources limitées en personnel, le SAAV a inspecté quatre distributeurs d'eau potable (contre 7 en 2019) ; ces inspections ont été effectuées pour approuver la mise en service de nouvelles ressources et de systèmes de traitement ultraviolet.

En matière de pollution, trois cas ont été traités en 2020 (12). Ces cas ont été causés par des contaminations microbiologiques de réseaux d'eau potable, mis en évidence par les analyses d'autocontrôle effectuées auprès du SAAV. Dans ces cas-là, la population est informée de la nécessité de bouillir temporairement l'eau et l'eau des réseaux concernés doit être désinfectée au moyen de chlore. Deux de ces cas de contaminations microbiologiques ont entraîné la mise en place de systèmes de chloration continue en attendant la mise en conformité des réseaux ou l'installation définitive de systèmes de traitement des ressources (désinfection aux ultraviolets).

En outre, dans le cadre d'une campagne d'analyse organisée au niveau national, le SAAV a fait prélever 381 échantillons d'eau potable pour en analyser la teneur en métabolites pertinents du fongicide chlorothalonil. Au total, 221 échantillons (58%) se sont révélés conformes aux exigences du droit alimentaire et 160 (42%) non conformes, tout en restant consommables selon l'Office fédéral ; à noter que ces analyses ont été effectuées sur les ressources (puits, sources et autres) et non sur les eaux (souvent mélangées) distribuées aux consommateurs. La DIAF a communiqué[3] sur ce sujet en date du 6 juillet 2020. Durant l'année écoulée, 34 distributeurs d'eau ont déjà pu mettre en place des mesures immédiates dans le but de diminuer la concentration de ces métabolites dans l'eau distribuée ; ces mesures consistent à mettre hors service les ressources contaminées, à mélanger celles-ci avec des eaux conformes ou à s'approvisionner chez un autre distributeur. L'année 2021 sera consacrée à la définition de mesures de mise en conformité des ressources non conformes, ceci en collaboration avec les distributeurs d'eau concernés.

6.2.3.3 Eau des installations de baignade et de douche

Le SAAV a prélevé 20 échantillons d'eau provenant de piscines accessibles au public durant l'année 2020. Au total, 5 (25 %) de ces échantillons se sont révélés non conformes. Dans trois cas, la teneur en chlorates (sels provenant de la décomposition des produits chlorés utilisés pour désinfecter les bassins) était trop élevée ; les deux autres échantillons non conformes présentaient une teneur en bromate (issu du bromure, qui est présent dans le sel utilisé dans les électrolyseurs ou dans l'eau de remplissage du bassin) deux fois plus élevée que la valeur maximale autorisée. Les établissements de baignade concernés par ces manquements ont fait l'objet de mesures appropriées.

Le SAAV a en outre déterminé, lors d'analyses effectuées dans le cadre de leur autocontrôle par les exploitants de douches accessibles au public, la teneur en légionelles de 244 échantillons d'eau de douche : 13 de ces échantillons (soit 5%) présentaient des concentrations trop élevées de ce germe pathogène.

6.2.4 Plages de baignade publiques

Dans le canton, les eaux de douze plages de baignade définies comme publiques font l'objet d'un contrôle microbiologique chaque année, sur la base des recommandations de la Confédération (OFEV et Office fédéral de la santé publique). Le SAAV a la charge de la réception des échantillons correspondants et de leur analyse, dont les résultats sont publiés (sous forme de carte) au début de l'été, transmis à l'OFEV et au médecin cantonal. En 2020, sur les 24 échantillons prélevés, 22 ont obtenu la classe de qualité A (excellente) et 2 la classe de qualité B (bonne).

6.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

La pandémie a également marqué de son sceau le travail effectué par l'inspectorat des viandes et abattoirs (IVA). Alors que l'activité de certaines sections du SAAV a été réduite durant la première vague, les collaborateurs et collaboratrices de la section IVA ont poursuivi leurs tâches sur les sites, répondant ainsi au maintien de l'activité des abattoirs, ceux-ci ayant pour mission de garantir l'approvisionnement de la population.

Le rapport faisant suite à l'audit de septembre 2019 par les instances européennes concernant la surveillance des résidus de médicaments vétérinaires et de contaminants dans les animaux vivants et les produits d'origine animale n'a pas révélé de manquements majeurs pour les prélèvements effectués dans les abattoirs et exploitations fribourgeois. Les manquements constatés lors de ces inspections avaient déjà fait l'objet de mesures correctives visant à optimiser les pratiques de prélèvement afin d'éviter les problèmes de regroupement des échantillons, et d'en assurer un ciblage approprié.

[3] Ressources en eau et chlorothalonil | État de Fribourg

6.2.5.1 Abattoirs

La mission principale de la section IVA est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : (1) le bien-être des animaux (protection des animaux), (2) la santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et (3) la sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Ceci exige que chaque animal entrant dans la chaîne alimentaire soit soumis systématiquement à deux contrôles (*ante mortem* et *post mortem*) par du personnel officiel qualifié dûment formé (vétérinaires et assistants officiels). C'est aussi grâce à ces contrôles, qui sont minutieusement effectués au quotidien, que les consommateurs et consommatrices peuvent savourer avec bonne conscience une viande sûre et issue des abattoirs fribourgeois.

Afin de pouvoir assurer cette mission dans les abattoirs du canton, l'IVA compte une cinquantaine de collaborateurs et collaboratrices répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vaulruz, ouverts jusqu'à six jours par semaine, de 3 à 22 heures.

Durant l'année 2020, les volumes d'abattages suivants ont été enregistrés :

> pour le bétail de boucherie (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux), le gibier d'élevage et les lapins, un total de 440 160 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Ceci représente une baisse d'environ 3,3 % par rapport à l'année précédente.
> pour la volaille, un total d'environ 31,5 millions de poulets a été abattu. Ce chiffre est en hausse de près de 1,5 % par rapport à l'année précédente et correspond aux nouvelles habitudes de consommation de viande en Suisse. Le pourcentage de volailles confisquées s'élève à 2,1 %, comparable à l'année précédente.

Tableau représentant le total des abattages officiels du bétail de boucherie par espèce :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
79 210 (- 11.6%)	357 745 (- 1,2 %)	2410 (- 1,8 %)	503 (- 20,4 %)	14 (- 49,1 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Alpagas/Lamas
31 573 140 (+ 1.5 %)	122 (- 27,8 %)	154 (+ 87,8 %)	2 (+ 100 %)

La différence par rapport à l'année précédente (2019) est indiquée entre parenthèses, en pourcent.

En 2020, le canton de Fribourg comptait 4 grands établissements d'abattage et de découpe, 18 établissements de faible capacité (dont 6 dédiés uniquement à la volaille), 2 établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que 2 établissements de traitement du gibier. A des fins de surveillance de ces établissements, 14 inspections ont été opérées, dont 11 sans annonce préalable. Le nombre d'inspections effectuées en 2020 (en baisse d'environ 23 % par rapport à l'année précédente) est à mettre sur le compte de la situation pandémique et de ses restrictions sanitaires.

L'abattage dans les établissements de faible capacité reste une priorité du canton, de manière à conserver la proximité des produits régionaux.

6.2.5.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

En 2020, les entreprises fribourgeoises ont exporté leurs marchandises vers une cinquantaine de pays répartis sur tous les continents.

Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Pour l'année 2020, 551 certificats ont été préparés, authentifiés et signés, représentant une baisse de plus de 9 % comparée à l'année précédente. A noter que cette baisse dans le nombre de certificats délivrés n'est pas à mettre directement en corrélation avec les volumes de marchandises exportées.

En 2020, les collaborateurs du SAAV ont effectué 90 inspections physiques des marchandises exportées vers l'Union économique eurasiatique (UEEA) préalablement à leur envoi, auprès de trois principales entreprises concernées.

6.2.5.3 Programmes d'analyses et de surveillance

Avec ses quatre abattoirs d'importance couvrant les trois espèces principales (porcs, volailles et bovins), le canton de Fribourg est un partenaire de taille des différents programmes d'analyses et de surveillance de l'OSAV. En effet, chaque année, l'OSAV met en place un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères, le programme national d'analyses de détection des substances étrangères (PNASE). Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. Ce programme représente également une garantie vis-à-vis de l'Union européenne afin de démontrer la sécurité des produits alimentaires issus du marché suisse. Dans le cadre de ce programme, 280 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés officiellement dans les abattoirs et sur les exploitations agricoles du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. A noter que tous les résultats issus de ces prélèvements étaient conformes.

Parallèlement à ce programme d'analyses des substances étrangères, l'OSAV conduit également différents programmes nationaux de surveillance des épizooties. Dans le cadre de ces programmes, les vétérinaires et assistants officiels du contrôle des viandes ont prélevé un peu plus de 6500 échantillons sanguins dans les abattoirs du canton, permettant ainsi la surveillance de maladies telles que la BVD, la maladie de la langue bleue ou encore l'IBR et la LBE chez les bovins ainsi que la maladie d'Aujeszky et le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc.

6.2.5.4 Mise à mort à la ferme et au pré pour la production de viande

Depuis le 1er juillet 2020, à la suite d'une modification de l'ordonnance du 16 décembre 2016 concernant l'abattage d'animaux et le contrôle de viandes (OAbCV, RS 817.190), il est désormais possible de mettre à mort certaines espèce animales directement sur l'exploitation, moyennant l'obtention d'une autorisation délivrée par le SAAV. A fin 2020, une seule demande d'autorisation a été déposée pour le canton de Fribourg.

6.2.6 Santé animale

Aucune maladie hautement contagieuse n'a été détectée sur le territoire du canton de Fribourg en 2020, même si la peste porcine africaine s'approche dangereusement de la Suisse par le nord et l'est.

6.2.6.1 Apiculture

En 2020, deux cas de loque américaine (un cas dans le district de la Sarine et un cas dans le district de la Gruyère) ainsi qu'un cas de loque européenne (dans le district du Lac) ont été décelés. Trois colonies ont dû être détruites. A la fin de la saison, tous les séquestres ont été levés.

Au printemps 2020, le nombre d'apiculteurs était de 824 (- 8 par rapport à 2019). Le nombre de colonies est, quant à lui, en légère baisse. Il s'élève à 9280 (-103 par rapport à l'année précédente).

En 2020, l'Etat de Fribourg a pris en charge 25 % du coût des produits utilisés contre le varroa. Cette offre sera maintenue en 2021 et tous les apiculteurs en seront informés par courrier postal.

Un total de 119 contrôles dynamiques a été réalisé sur la base de mandats officiels en 2020, ainsi que 125 contrôles en production primaire. Ceci a permis d'augmenter l'efficacité des contrôles en les ciblant en fonction des risques de propagation, des foyers de l'année précédente, de la coordination intercantonale, des mesures de protection des stations de fécondation cantonales et de l'intervalle fédéral maximal fixé.

Tous les contrôles dynamiques (déplacement, suspicion de maladie, etc.) ont été faits sur la base de mandats officiels ciblés et de suivi. Il apparaît que cette formule est appréciée par la majorité des apiculteurs.

Les contrôles de la production primaire apicole ont continué en 2020. Des prélèvements pour des analyses de résidus d'amitraze ont eu lieu auprès de 106 apiculteurs et de 8 commerces apicoles du canton de Fribourg. Un total de

23 contestations pour la cire a été enregistré. De plus, un échantillon de miel contenait des résidus, mais avec un taux situé en-dessous de la limite admise par l'OSAV, donc à considérer comme conforme.

Matrice	Echantillons		Avec résidus (%)		Non conformes (%)	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Miel	95	44	1 (1 %)	2 (5 %)	0	2 (5 %)
Cire	114	62	23 (20 %)	13 (21 %)	-	-

La restructuration de l'inspectorat apicole s'est terminée cette année, avec la fusion des contrôles sanitaires et des contrôles production primaire. Les deux aspects sont ainsi vérifiés lors d'un seul contrôle, en principe une fois tous les huit ans. L'inspecteur cantonal des ruchers se charge de la coordination des contrôles et des mandats aux inspecteurs des ruchers régionaux.

Les contrôles dynamiques à la suite d'une épizootie ou d'événements particuliers sont possibles à tout moment pour préserver la santé des abeilles.

6.2.6.2 Autorisation

Au total, 113 autorisations (71 en 2019) été délivrées à temps et saisies dans le système fédéral ASAN[4].

Types d'autorisations	Nombre
Transport international	5
BVD	16
Cortège	0
Expositions et mises	10
Insémination artificielle propre exploitation	26
Insémination artificielle – technicien	4
Marchands de bétail : patente	41
Médicaments vétérinaires, commerce de détail	3
Transfert et stockage d'embryons	0
Sous-produits animaux (SPA)	3
Transhumance	5
Total	**113**

6.2.6.3 Monitoring des épizooties

En 2020, les prélèvements et les analyses ont été effectués selon le programme national de surveillance des épizooties.

Pour les bovins, le programme RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) contenait également, en plus des prélèvements pour la BVD, des prélèvements pour des analyses quant à l'IBR et à la vulvovaginite pustuleuse infectieuse, la LBE et la langue bleue. Ces prélèvements aux abattoirs concernaient surtout du bétail d'engraissement et des troupeaux de vaches allaitantes. Pour les troupeaux de vaches laitières, les mêmes analyses ont été faites avec du lait de citerne.

Pour les porcs, des prélèvements ont aussi eu lieu aux abattoirs avec des analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements sur les exploitations et analyses pour la brucellose ont eu lieu. Tous les résultats étaient négatifs. Les chèvres ont, de plus, fait l'objet de prélèvements en vue du réapprovisionnement de la banque de sérums de la Confédération.

—

[4] L'application ASAN permet aux services vétérinaires cantonaux suisses d'enregistrer et de gérer de manière standardisée, à l'échelon national, leurs tâches quotidiennes dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de la sécurité des aliments, des professions vétérinaires et produits thérapeutiques, en synchronisation totale avec l'Office fédéral.

Concernant la volaille, un échantillon officiel de 10 % des exploitations d'engraissement de poulets et dindes est défini par l'OSAV pour la surveillance des infections aux salmonelles. Ainsi, 10 exploitations d'engraissement de poulets et 2 exploitations d'engraissement de dindes ont fait l'objet d'un prélèvement sous surveillance officielle en 2020.

6.2.6.4 Annonces des épizooties

Il y a eu 96 annonces officielles d'épizooties en 2020 (79). Le nombre d'annonces pour la BVD a légèrement augmenté : 28 en 2020 contre 22 en 2019, mais reste toujours plus bas que les 33 cas annoncés en 2018. La BVD n'est pas encore éradiquée et sa lutte reste une priorité. C'est la raison pour laquelle plusieurs documents d'information ainsi que des communications aux éleveurs touchés, aux alpagistes et à un large public ont aussi été élaborés cette année.

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces/foyers
Brucella ovis	A combattre	Ovins	1
BVD	A éradiquer	Bovins	28
Campylobacter	A surveiller	Chiens	1
		Oiseaux	1
Chlamydiose	A surveiller	Ovins	1
Coxelliose	A surveiller	Bovins	26
		Ovins	1
Cryptosporidiose	A surveiller	Bovins	5
Echinococcose	A surveiller	Castors	1
Pneumonie enzootique	A combattre	Porcs	1
Laryngotrachéite infectieuse (LTI)	A combattre	Volailles	1
Loque américaine	A combattre	Abeilles	2
Loque européenne	A surveiller	Abeilles	1
Maedi-Visna-Virus	A surveiller	Caprin	1
Néosporose	A surveiller	Bovins	4
Paratuberculose	A combattre	Bovins	5
Pseudotuberculose	A surveiller	Caprins	3
	A surveiller	Ovins	1
Salmonellose	A combattre	Bovins	3
	A combattre	Renards	1
	A combattre	Tortue	1
Toxoplasmose	A surveiller	Caprins	1
Trichinellose	A surveiller	Lynx	2
Tularémie	A surveiller	Lièvres	1
Varroase	A surveiller	Abeilles	3
Total			**96**

Malgré les conditions sanitaires difficiles, l'équipe d'intervention en cas d'épizootie (EICE) a pu faire un exercice pratique réel en 2020 sur le thème de la peste porcine africaine. L'exercice consistait à mettre en place un dispositif de séquestre complet sur une exploitation porcine, avec le bouclage des zones sur le terrain, la mise en place des installations de désinfection et le montage d'un poste de commandement. L'EICE s'est également exercée à l'utilisation des caisses d'urgence épizootie, aux prélèvements d'échantillons sur les suidés, ainsi que leurs envois, tout en respectant les mesures d'hygiène qui s'imposent. Un drone muni d'une caméra thermique et d'un zoom 30x a également permis de localiser rapidement les suidés dans la nature et de cartographier le dispositif d'engagement. Cet entraînement a été d'une grande utilité pour réviser le matériel et exercer les gestes indispensables en cas d'épizooties hautement contagieuses.

6.2.6.5 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, un grand nombre d'animaux ont été importés, dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Au total, 30 décisions de surveillance vétérinaire officielle soumises à émolument ont été émises (21).

Les animaux suivants ne nécessitant pas de suivi vétérinaire officiel ont notamment été importés : 10 chats, 26 chiens, 79 chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 21 082 doses de semence bovine et 517 doses de semence équine ont été importées en 2020.

Le Service dénombre également un accroissement des importations d'animaux de compagnie. Au total, 47 importations de chiens (43) et 2 concernant des chats ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect. De plus, 32 décisions de surveillance à domicile ont été émises, notamment en relation avec un risque lié au virus de la rage.

Au total, 11 certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Des attestations ou certificats ont aussi été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 210 équidés, 2 bovins, 8 chiens et 65 450 poules pondeuses.

6.2.6.6 Inspectorat laitier et production primaire

Au printemps 2020, les forces de l'Inspectorat laitier et production primaire ont, comme les collaborateurs et collaboratrices d'autres sections, été mobilisées dans la lutte contre le Covid-19. Les mesures préventives et de sécurité au travail exigées durant les contrôles officiels chez les détenteurs d'animaux ont été mises en place tout en répondant aux exigences de la mission. Ainsi, les différents types de contrôles officiels, notamment ceux en production primaire, pour l'insémination artificielle sur propre exploitation de même que ceux effectués sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (OIC), soit les AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Emmental ont été réalisés. Les exigences selon l'Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA, RS 910.15) et l'Ordonnance sur le plan de contrôle national pluriannuel de la chaîne agroalimentaire et des objets usuels (OPCNP, RS 817.032) ont été adaptées.

Les tests pour la mise en place du nouveau programme informatique ACmobile ont bien avancé. Ce système est destiné à remplacer le logiciel E-Pen.

Les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV, dans le cadre du programme national de surveillance des résidus, ont été assurés.

Types de contrôles	Nombres
Contrôles de base officiels annoncés en plaine (exploitation et détention)	615
Contrôles de base d'alpage	59
Contrôles officiels non-annoncés	109
Insémination propre exploitation	55
AOP Gruyère	200
AOP Vacherin Fribourgeois	207
AOP Emmental	3

Un total de 25 décisions de suspension de livraison du lait a été ordonné, contre 27 en 2019.

Nombre	Cellules 2020 (2019)	Germes 2020 (2019)	Substance inhibitrices 2020 (2019)
Suspensions de livraison de lait	4 (4)	1 (0)	20 (23)
Levées de suspension	2 (4)	1 (0)	20 (23)

6.2.6.7 Projet ReLait – 2e phase initialisée

Le projet ReLait, conduit par Grangeneuve en étroite collaboration avec la Faculté vétérinaire de l'Université de Berne (Vetsuisse), se poursuit avec le soutien de la Confédération et du SAAV. Il est constaté avec satisfaction qu'une tendance à réduire l'utilisation des antibiotiques sur les exploitations suivant strictement les stratégies se confirme. Avec l'apport de près de 90 nouvelles exploitations, soit près de 150 producteurs de lait au total, les stratégies seront adaptées. Le SAAV renforce la bonne collaboration des parties avec les vétérinaires praticiens.

6.2.6.8 Importation illégale de médicaments vétérinaires français

Ce dossier de 2018 a conduit à 61 mandats fédéraux de répression « détenteurs », 3 ordonnances pénales ainsi que 2 ordonnances de non-lieu.

6.2.7 Protection des animaux

Tout comme les autres sections du SAAV, la pandémie de Covid-19 a fortement influencé le fonctionnement de la section protection des animaux. Du 13 mars jusqu'à fin juin 2020, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont été transférés à l'OCC, surtout dans le cadre du soutien à la hotline santé du canton de Fribourg. Durant la période précitée, les inspections de routine ont été annulées. Seules les interventions d'urgence ont été effectuées sur le terrain. Une grande partie du personnel a assuré le bon fonctionnement de la section, notamment les travaux administratifs, en télétravail.

Après cette période exceptionnelle, la section protection des animaux s'est réorganisée. Le nouveau fonctionnement a été mis en place à partir du 1er juillet 2020. Les secteurs « protection des animaux – détention (PAD) » et « protection des animaux chiens (PAC) » ont été supprimés et remplacés par le secteur « inspection » et le secteur « organisation ». Ce dernier s'occupe de toutes les procédures administratives hors inspection.

Au total, 207 des 416 contrôles effectués en 2020 étaient des évaluations de chiens (268). Au printemps, une grande partie des évaluations a dû être annulée en raison de la pandémie de Covid-19, mais a pu être rattrapée partiellement en effectuant 24 jours d'évaluation canine dès la mi-juillet. En 2020, le SAAV a pu effectuer uniquement trois journées de contrôles de camions de transport d'animaux en collaboration avec la Police cantonale selon l'Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR). Durant ces trois jours, 19 camions ont été contrôlés. Seuls quelques manquements mineurs ont été observés lors de ces contrôles. La réorganisation de la section a également eu un effet sur les inspections. Même si les contrôleurs gardent leur domaine de spécialité, il a fallu les former pour des contrôles d'autres espèces (polyvalence des contrôleurs). Cette activité va se poursuivre en 2021.

En ce qui concerne les annonces en matière de protection des animaux, le nombre n'a pas baissé : des 279 annonces reçues en 2020, 235 concernaient des espèces autres que des chiens.

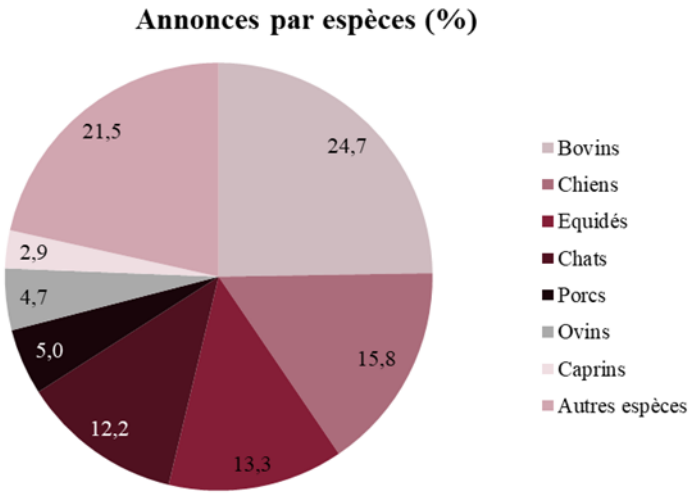

Au total, 164 de ces annonces provenaient de particuliers, dont 47 étaient anonymes. Quatre annonces sont arrivées via la Société Fribourgeoise pour la protection des Animaux (SPA) et 21 découlent d'autres services de l'Etat, notamment de la gendarmerie. Par ailleurs, 21 annonces ont été enregistrées à la suite de manquements observés lors des contrôles de l'Association Fribourgeoise des Agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI).

S'agissant du mandat officiel précité et confié à l'AFAPI, 598 (702) exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 89 contrôles avec des manquements (15). Il est à relever que la grande majorité des manquements constatés sont mineurs et ne nécessitent pas toujours l'intervention du SAAV.

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis au SAAV 189 demandes de préavis concernant des permis de construire (147 provenant du SeCA et 42 des administrations communales) via le système électronique FRIAC.

Les interventions du Service ont donné lieu à 4 décisions d'interdiction de détention d'animaux valables sur tout le territoire suisse. Parmi les 533 décisions édictées en 2020 à la protection des animaux, 373 étaient des autorisations. Un total de 246 de ces autorisations concernait les chiens, dont la majeure partie des chiens de races listées. La détention d'animaux sauvages a fait l'objet de 45 autorisations (42). Au vu des circonstances particulières de l'année 2020, seules 9 autorisations concernant des expositions d'animaux et des manifestations avec des animaux ont été octroyées (21).

D'autre part, 413 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données des animaux trouvés (www.stmz.ch), soit une nette augmentation par rapport à l'année précédente (271).

Le SAAV, comme service partenaire, a également collaboré avec la DIAF et la Direction de la santé et des affaires sociales à l'activation de la cellule d'accompagnement aux exploitations paysannes en difficulté (Cellule AED), au dispositif et aux formations proposées.

Concernant les interventions des chiens dans les écoles pour la prévention des accidents par morsure (PAMFRI), seules 32 interventions (des 60 qui étaient prévues) dans des classes de 3e Harmos ont pu être réalisées au vu de la situation sanitaire. Environ 600 élèves ont pu profiter de ce programme en 2020.

Dangerosité	**2020**	**2019**
Morsures sur humains	**97**	**107**
Enfants de 0 à 13 ans	27	22
Adolescents de 13 à 17 ans	7	2
Adultes	63	83
Morsures sur animaux	**70**	**62**
Comportements d'agression	**31**	**23**
Total	**198**	**192**

Le nombre de morsures annoncées est stable par rapport aux années précédentes.

Les races de chiens qui ont fait l'objet de morsures sur humains et sur animaux ont été distribuées dans les dix groupes définis par la Fédération cynologique internationale afin de déterminer quelles sont les races où des morsures ont le plus souvent été constatées.

Annonces de morsures de chiens par groupe de races (en %)

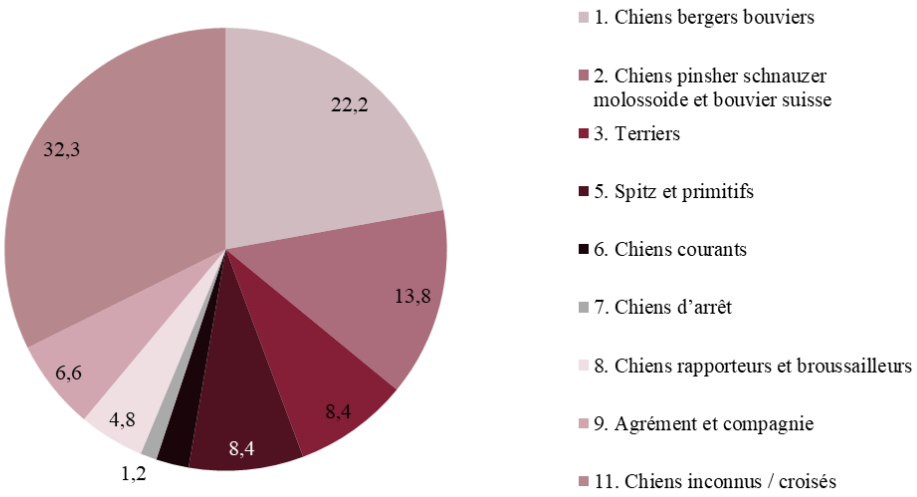

Aucune morsure n'a été constatée pour les teckels (groupe 4) et les lévriers (groupe 10). Toutefois, un lévrier croisé qui a mordu en 2020 a été inséré dans le groupe 11. A noter que le plus grand nombre de chiens (32,3 %) ayant mordu fait partie de ce groupe 11.

6.2.7.1 Expérimentation animale

En 2020, 154 (192) autorisations d'expériences sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

Le SAAV a émis 68 (62) autorisations durant l'année écoulée. Parmi elles, 20 (29) concernaient des expériences de degré 0 (soit des expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteintes à leur dignité) et 48 (33) des demandes de degré 1 à 3. A 22 (34) reprises, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la majorité des cas, des compléments et précisions ont dû être demandés aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu'assorties de conditions supplémentaires afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes que nécessaire.

Cinq (1) demandes ont dû être refusées. Par contre, à 15 (19) reprises, les demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision complète.

Le SAAV a également émis 21 (17) préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantonales.

Le canton de Fribourg compte trois centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en six unités (instituts) de détention séparée. Tous les centres détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2020. Par contre, les inspections prévues pour deux unités de détention ont dû être reportées au début de l'année 2021. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci soient bien exécutées, selon les conditions fixées dans l'autorisation.

6.2.7.2 Commission de surveillance des expériences sur animaux

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à six reprises et a préavisé toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de modification d'autorisation contraignantes pour les animaux déjà émises. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

Par ailleurs, la commission a procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors des différents contrôles, la commission a également vérifié que les expériences soient exécutées comme il l'a été annoncé par les chercheurs et que les conditions fixées par le SAAV soient respectées.

7 Conférence des Préfets

Président : Patrice Borcard, préfet de la Gruyère
Vice-président : François Genoud, préfet de la Veveyse
Membres : Nicolas Kilchoer, préfet de la Broye, Daniel Lehmann, préfet du Lac, Manfred Raemy, préfet de la Singine, Carl-Alex Ridoré, préfet de la Sarine, Willy Schorderet, préfet de la Glâne.

7.1 Activités de la Conférence des préfets

7.1.1 Covid-19

L'année 2020 a été marquée par la pandémie mondiale Covid-19. Cette dernière a impacté les activités des préfectures de manière conséquente. En effet, plusieurs préfets ont dû consacrer une bonne partie, voire tout leur temps dans les différents organes gérant la pandémie, respectivement ont dû prendre des charges supplémentaires, afin d'assurer le suivi des différents dossiers. Il s'en est suivi une charge supplémentaire de travail pour les collaborateurs et un ralentissement du traitement des affaires dans toutes les préfectures. En pratique, le temps moyen consacré à la pandémie a correspondu à environ 50 à 70 % pour les postes cadres (préfets et lieutenants de préfets), et à environ 30 à 50 % pour les collaborateurs et les collaboratrices.

En raison de l'investissement important de certains préfets dans la gestion de la pandémie, leur charge de travail (participation aux groupes de travail, gestion de la Conférence des préfets, etc.) s'est répercutée sur les autres préfets qui les ont suppléés. Ce constat vaut également pour les lieutenants de préfet qui les ont durablement suppléés dans les préfectures concernées. Par répercussion, ce phénomène a naturellement eu un impact sur l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, qui ont notablement contribué à la bonne gestion des préfectures en cette période particulière.

Outre le travail courant des préfectures, les principaux enjeux ont relevé notamment des domaines suivants :
> l'accompagnement des différentes périodes de fermeture des établissements ;
> l'information aux communes et aux administrés ;
> l'organisation des associations :
> la gestion des homes ;
> la gestion de la période estivale (abords des lacs et des montagnes, campings, tourisme, etc.) et de celle de l'Avent, pour ne citer que ces exemples.

S'agissant en particulier du secteur des manifestations, il a nécessité une charge de travail encore plus grande qu'en période habituelle, malgré ce que montrent les statistiques, puisqu'une majorité des évènements ont été annulés. En effet, il a fallu accompagner et informer les organisateurs, analyser les requêtes et leur adéquation avec les mesures en vigueur, et valider les plans de protection.

Enfin, il convient de relever que les différents projets initiés par la Conférence des préfets s'en sont trouvés ralentis.

7.1.2 Avenir des préfectures et réforme des tâches des préfets

Dans le cadre des travaux relatifs à la révision de la loi sur les préfets, la Conférence des préfets a poursuivi ses réflexions et analyses suite à la présentation de sa vision d'avenir des préfectures au printemps 2018, mettant en avant les enjeux de la fonction de préfet ainsi que les noyaux durs de l'activité administrative, politique et juridictionnelle du préfet.

Dès sa mise en œuvre dans le courant de l'année 2018, l'organisation de projet s'est donc intéressée aux trois axes susmentionnés, à savoir l'autorité administrative décentralisée, l'autorité juridictionnelle et l'autorité politique.

En fin d'année 2018, un module supplémentaire relatif aux tâches judiciaires des préfectures est venu s'ajouter à l'analyse du pouvoir judiciaire (APJ), organisation de projet placée sous l'égide de la DSJ. Dans ce cadre, un rapport a été établi en automne 2019, émettant des recommandations relatives au pouvoir judiciaire en général et aux tâches judiciaires des préfectures en particulier, qui ne tenait que peu compte des explications et arguments apportés par les préfets.

En 2020, un groupe de travail a été mis sur pied, afin de poursuivre les réflexions quant à la réforme de la gouvernance des régions. L'analyse porte notamment sur les problématiques relatives à la compréhension par la population et la visibilité de l'action publique, les charges des élus, le déficit démocratique, les difficultés de gouvernance et l'efficience, le manque de vision globale, la perte d'autonomie communale, ainsi que la place de la région et du rôle du préfet. Par ailleurs, en raison des fusions, le nombre de communes diminue, alors que le nombre d'associations augmentent. Afin de rendre le système plus transparent et plus compréhensible, plusieurs modèles sont à l'étude.

7.1.3 Délégation de tâches en matière RH

Dans le cadre de la modification de la loi sur les préfets adoptée en décembre 2017 par le Grand Conseil a été expressément prévue la possibilité, pour la Direction à laquelle sont rattachées les préfectures, de déléguer au préfet des compétences en matière de gestion du personnel. Durant le premier semestre 2018, la DIAF a établi une délégation de certaines compétences en matière de ressources humaines en faveur des préfets, délégation qui a été validée par le Conseil d'Etat le 18 juin 2018.

Aussi, durant l'année 2019, dans le cadre de la réorganisation de plusieurs préfectures, la Conférence des préfets s'est attelée à la clarification de sa propre dotation et des dotations de chaque préfecture.

En 2020, un groupe de travail a été mis sur pied, afin d'harmoniser les fonctions au sein des préfectures. Le statut des lieutenants de préfet a été le premier axe de travail. Leur cahier des charges a été revu et les démarches relatives à la réévaluation des postes de cadre est en cours, en collaboration avec la DIAF et le SPO.

7.1.4 Règlement d'organisation

Suite à son élaboration en 2019, le règlement d'organisation, approuvé le 3 février 2020 par le Conseil d'Etat, est entré en vigueur le 1er novembre 2019.

7.1.5 Rencontres

En raison de la situation sanitaire, plusieurs séances et rencontres ont dû être annulées dans le courant de l'année 2020. Néanmoins, la Conférence des préfets a rencontré plusieurs partenaires, notamment l'ACF, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), la Police cantonale, les représentants des réseaux santé, Innoreg, plusieurs Directions de l'Etat ainsi que la Chancellerie, afin d'aborder diverses thématiques d'actualité.

7.1.6 Consultations diverses

Comme chaque année, la Conférence des préfets a été amenée à prendre position sur diverses consultations durant l'année 2020.

Ainsi, la Conférence des préfets s'est notamment déterminée sur plusieurs modifications de lois ou règlements cantonaux, en particulier la modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), de la loi sur la justice (LJ) et le code de procédure et de juridiction administrative (CPJA), ainsi que l'ordonnance modifiant temporairement certains délais relevant de la législation sur les communes.

7.2 Faits d'envergure cantonale dans les districts

7.2.1 Domaine de la DICS

Cycle d'orientation. En raison de leur implication dans les cycles d'orientation (comité), les préfets ont été particulièrement sollicités cette année, notamment en lien avec l'organisation générale des établissements (plans de protection, gestion du personnel, etc.).

7.2.2 Domaine de la DSJ

Etablissements publics et manifestations. Les préfets continuent à s'investir dans le domaine des établissements publics et manifestations dans leur district, par le biais de divers groupes de travail, la poursuite de la promotion du label Smart Event et/ou d'actions similaires, etc. Par ailleurs, dans ce secteur, une problématique particulière liée à l'organisation des lotos a été examinée dans le cadre de la révision de la législation sur les loteries, dont la nouvelle version est entrée en vigueur le 1er janvier 2021. Le nouveau régime établit une distinction entre deux catégories de lotos, à savoir (i) les petits lotos dont les gains sont exclusivement des lots en nature dorénavant considérés comme une tombola et soumis à une simple annonce à la préfecture, et (ii) les autres lotos pour lesquels une autorisation de la préfecture est nécessaire.

Protection des personnes. Les préfets ont également poursuivi, dans leur district respectif, la réflexion relative au domaine de la protection des personnes, en participant notamment aux organisations du projet « Sapeurs-pompiers 2020+ » et celui de la nouvelle loi sur la protection de la population, ainsi qu'à la mise sur pied du concept « Accidents et sinistres majeurs » dans le domaine des ambulances. Par ailleurs, l'entrée en vigueur prévue en 2020 de loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) a été reportée. Aussi, un régime provisoire sera appliqué à partir de juillet 2021 et l'entrée en vigueur de la LDIS est prévue pour janvier 2023. Dans les différents districts, les fusions des corps de sapeurs-pompiers se sont poursuivies.

Ordonnances pénales. Enfin, il y a lieu de noter l'importance du nombre d'ordonnances pénales rendues par les préfectures dans leurs domaines de compétences (cf. tableau des statistiques ci-dessous).

7.2.3 Domaine de la DIAF

Droits politiques. Le personnel des préfectures a, de nouveau, été sollicité à de nombreuses reprises en 2020 lors des différents scrutins communaux, cantonaux et fédéraux, pour la coordination et l'exécution des tâches légales. Les questions liées aux élections communales complémentaires, découlant des démissions des élus en constante augmentation, occupent toujours considérablement les préfectures.

Enfin, les préfectures ont été directement impactées par le problème informatique intervenu lors des élections fédérales du 10 novembre 2019. Suite à ces évènements, la Conférence des préfets a collaboré avec la Chancellerie d'Etat et défini avec cette dernière les mesures d'amélioration à mettre en œuvre.

Surveillance des communes. Dans le domaine de la surveillance des communes, les préfets ont été amenés à prendre des mesures particulières envers plusieurs exécutifs communaux, voire à ouvrir des enquêtes administratives durant l'année 2020.

Fusions de communes. Plusieurs fusions de communes ont occupé les préfets durant l'année 2020, fusions d'importance non négligeable dans certains districts.

Assermentations. Enfin, les préfets ont, comme chaque année, assermenté nombre de conseillers communaux ou généraux, suite aux démissions toujours plus nombreuses, pour des motifs divers, au sein des autorités communales.

7.2.4 Domaine de la DEE

Nouvelle politique régionale. Les préfets continuent de collaborer aux activités de coordination d'Innoreg FR (association des régions fribourgeoises pour l'application de la nouvelle politique régionale).

Tourisme. En lien avec le développement régional, les préfets sont aussi amenés à promouvoir le tourisme de leur région et à collaborer avec les différents intervenants de ce secteur.

7.2.5 Domaine de la DSAS

Sénior +. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations médico-sociales et de son règlement d'exécution, les préfets ont poursuivi la mise en œuvre, dans les districts, du concept cantonal Sénior + et la création des réseaux médico-sociaux dans les districts.

Soins à domicile. La Conférence des préfets relève les besoins de plus en plus importants dans le domaine des soins à domicile et déplore que les requêtes en vue d'obtenir une dotation en lien avec l'évolution des besoins ne sont que peu prises en compte. Ces besoins sont dus en particulier au fait que les durées d'hospitalisation sont de plus en plus raccourcies.

Frais financiers des EMS. La Conférence des préfets a également mis sur pied un groupe de travail pour mener une réflexion sur les frais financiers des EMS. Il en est ressorti que les règles ont changé et que la situation prévalant lors de la mise en place du système n'est plus d'actualité. Partant, le groupe de travail a poursuivi ses réflexions.

Plateforme de concertation des réseaux santé. La Conférence des préfets a mené une réflexion, confirmée par l'actualité, sur l'importance de la mise en place d'une plateforme de concertation entre les différents réseaux de santé. Toutefois, en raison de la pandémie, les démarches ont été freinées.

Indemnités forfaitaires. Le tableau d'harmonisation des indemnités forfaitaires a été mis à jour.

7.2.6 Domaine de la DFIN

Impôt sur la détention des chiens. Suite à la décision rendue le 10 octobre 2018 par le Tribunal cantonal, des discussions tripartites ont eu lieu entre la DFIN, la DIAF et la Conférence des préfets et une organisation de projet a été mise en place afin de définir et d'analyser plusieurs variantes pour le traitement de l'impôt sur les chiens, en tenant compte des conclusions du TC.

Plusieurs variantes ont été étudiées, avec mise en évidence des avantages et inconvénients de chacune. Suite à un engagement de la DIAF et du SITel d'améliorer le programme actuel et de simplifier les mutations, la Conférence des préfets a pu se rallier à la proposition de maintenir la solution mise en place en 2019. Il est pris note qu'à court terme, l'Etat renoncera à remettre avec la facture la carte d'identification.

En 2020, le système est resté le même, à savoir que la compétence relève de la DFIN, mais que toutes les modifications liées au détenteur du chien sont effectuées par les préfectures.

7.2.7 Domaine de la DAEC

Plan directeur cantonal. Les préfets comme la Conférence se sont beaucoup investis dans le cadre du Plan directeur cantonal. En amont, il a été nécessaire d'anticiper les conséquences de ce dernier (schéma directeur), la mise en place de districts-pilotes pour certains aspects particuliers (zones d'activité) ainsi que la participation aux divers groupes de travail y relatifs. En aval, les démarches nécessaires à la mise en œuvre des principes du PDCant sont en cours d'élaboration dans les districts, notamment quant à la nécessité, pour les régions, de se doter d'un plan directeur régional et d'un système régional de gestion des zones d'activité.

Dans ce domaine, la décision rendue par le Tribunal cantonal le 3 septembre 2019 dans le cadre d'un recours consécutif à une approbation de PAL par la DAEC a provoqué de vives réactions et interrogations au niveau des communes et des districts, dans la mesure où cette décision remet a priori en cause le travail effectué par de nombreuses communes en matière d'aménagement local et régional. Bien qu'un recours ait été déposé contre cette décision, plusieurs communes ont pris les devants en 2020 afin d'adapter leurs plans au nouveau plan directeur cantonal. La décision du Tribunal cantonal a été confirmée par le Tribunal fédéral le 16 septembre 2020.

Permis de construire. Dans le domaine des permis de construire, si les enjeux sont désormais moins quantitatifs que qualitatifs, les préfectures se sont bien adaptées au nouveau programme FRIAC qui a pour objectif d'informatiser le processus de traitement des permis de construire. Pour rappel, l'application a été déployée sur l'ensemble du canton le 3 juin 2019. Les quelques défauts de jeunesse ont été depuis rectifiées.

Dans ce domaine particulier, la Conférence des préfets est restée sensible à la thématique d'actualité que sont les antennes 5G, pour lesquelles la DAEC a confirmé la nécessité d'une demande de permis de construire en procédure ordinaire pour toute demande de modification ou d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile. Les interrogations liées à l'impact, notamment sur la santé, de cette nouvelle technologie ont été d'autant plus conséquentes que le rapport commandé par la Confédération, attendu pour l'été 2019, n'a été publié qu'en fin d'année et n'apporte, à première vue, que peu de réponses. En 2020, certaines préfectures ont délivré des permis de construire pour des antennes 5G, suite aux préavis favorables des services spécialisés concernés. Toutefois, l'un d'entre eux (en Veveyse) a été frappé d'un recours actuellement en traitement auprès du Tribunal cantonal. Les procédures en cours dans le domaine devraient donc être suspendues, dans l'attente de l'arrêt du TC.

Enfin, les séances entre les représentants du SeCA et des préfectures se sont poursuivies, dans le but d'harmoniser le traitement des demandes de permis de construire.

7.3 Statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	6292 (6460)	1507 (1803)	2327 (2738)	3695 (4192)	475 (490)	1148 (893)	574 (752)
Tentatives de conciliation:	226 (218)	28 (22)	92 (71)	36 (35)	52 (35)	42 (42)	26 (25)
ayant abouti	137 (136)	6 (5)	71 (52)	16 (9)	21 (13)	11 (13)	11 (9)
ayant échoué	89 (82)	16 (15) et 6 pendantes	21 (19)	14 (14) et 6 (12) pendantes	23 (14) et 8 pendantes	11 (17)	6 (7)
transmises au MP / suspendues			34 en suspens 12 transmises d'office au MP 10 retirées avant audience	- (5)		20 (12)	9 (9)
Ordonnances pénales:	6032 (6222)	1479 (1781)	2235 (2667)	3621 (4152)	423 (455)	1106 (851)	548 (727)
définitives	6010 (6202)	1471 (1770)	2215 (2642)	3602 (4140)	420 (455)	1089 (837)	534 (711)
frappées d'opposition	22 (20)	8 (11)	20 (25)	19 (12)	3 (6)	17 (14)	14 (16)
Recours administratifs	75 (50)	13 (9)	38 (26)	19 (24)	18 (27)	32 (26)	10 (11)
Permis de construire	441 (430)	260 (229)	407 (411)	241 (215)	142 (153)	246 (300)	153 (149)
délivrés	433 (415)	250 (227)	391 (389)	230 (211)	141 (151)	237 (283)	150 (148)
Refusés	1 (7)	1 (0)	8 (6)	2 (1)	0 (2)	3 (8)	3 (1)
Annulations de demandes	7 (8)	9 (2)	8 (16)	9 (3)	1 (0)	6 (9)	0 (0)
Permis de chasse	890 (943)	331 (369)	622 (627)	125 (132)	285 (280)	178 (183)	204 (213)
Permis de pêche	3051 (3101)	1322 (1154)	1626 (1536)	3843 (3350)	338 (320)	972 (838)	134 (131)
Permis et impôts pour les chiens	5074 (4968)	2716 (2771)	3592 (3510)	2460 (2336)	2258 (2228)	2770 (2834)	1732 (1630)
Mises en bières	28 (30)	1 (1)	11 (9)	3 (0)	4 (1)	1 (0)	2 (3)
Autorisations diverses	1350 (3288)	297 (769)	742 (1873)	202 (1140)	174 (854)	376 (942)	219 (455)
Privation de liberté	37 (66)	8 (5)	40 (45)	2 (0)	12 (15)	5 (7)	7 (8)
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	1 (1)	0 (2)
Admises	2 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (1)	1 (1)	0 (2)
refusées	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Enquêtes administratives (151a LCo)	1	0	0	0	1	1	0
Dont closes	0	0	0	0	1	0	0
Instruction préliminaire	1	1	2	0	1	1	1

8 Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Directeur : Pascal Toffel

La pandémie de Covid-19 a eu des répercussions dans les activités de Grangeneuve. Le lundi 16 mars 2020 a marqué le début d'une suite de modifications de directives dans l'enseignement, qui a dû être donné à distance. Quant au personnel, il a dû faire du télétravail, alors qu'un tournus était organisé au sein des équipes pour faire fonctionner les exploitations agricoles, la fromagerie-école, Le Magasin ou encore le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois.

8.1 Activités et événements particuliers

En 2020, Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, s'est illustré dans plusieurs domaines. Il a notamment poursuivi le projet ReLait en collaboration avec la Faculté Vetsuisse de l'Université de Berne. Ce projet vise à diminuer l'usage des antibiotiques dans le suivi des troupeaux des exploitations laitières fribourgeoises.

Le chantier de la future ferme-école laitière a avancé, selon le calendrier, tandis qu'un accord pour les cultures fromagères a été trouvé. Le projet est de construire d'ici 2024 un bâtiment qui puisse abriter les activités de la société Liebefeld Kulturen SA. Pour Grangeneuve, cette implantation représente une étape importante vers la création d'un centre de compétences lait cru et agro-alimentaire à l'échelle nationale.

Dans le cadre du Plan de relance 2020, Grangeneuve met en œuvre la mesure de promotion de l'utilisation des technologies numériques dans les exploitations laitières. Dotée de 250 000 francs, la mesure offre aux exploitants une contribution qui s'élève au 35 % du coût effectif de l'investissement et au maximum à 10 000 francs par exploitation.

8.2 Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1119 élèves (1032 en 2019-2020).

Formation	**Nombre d'élèves/candidats**	
	2020	**2019**
Ecole professionnelle pour les praticiens/nes agricoles AFP	9	7
Ecole professionnelle pour les agriculteurs/trices CFC	249	253
Cours pour le brevet fédéral de chef/cheffe d'exploitation agricole	125	113
Cours pour le diplôme fédéral de maître agriculteur/maîtresse agricultrice	22	21
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechniques ES	48	27
Ecole professionnelle pour employé-e-s en intendance AFP	19	18
Ecole professionnelle pour gestionnaires en intendance CFC	26	26
Ecole professionnelle pour gestionnaires en intendance CFC (art. 32)	26	25
Cours pour le brevet fédéral pour paysannes	32	23
Ecole professionnelle pour les praticiens/nes forestiers AFP	5	**11**
Ecole professionnelle pour les forestiers-bûcherons/forestières-bûcheronnes CFC	46	45
Ecole professionnelle pour les horticulteurs/trices AFP	27	26
Ecole professionnelle pour les horticulteurs/trices CFC	108	115
	2020	**2019**
Cours interentreprises gestionnaire commerce de détail - Garden	40	38
Ecole supérieure technique en paysagisme ES	14	-
Ecole professionnelle pour employé-e-s en industrie laitière AFP	19	9

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
Ecole professionnelle pour technologues du lait CFC	108	107
Cours pour le brevet fédéral pour les technologues en industrie laitière	15	14
Cours interentreprises technologues du lait (externe)	64	15
Ecole professionnelle pour praticien-ne-s en denrées alimentaires AFP	2	3
Ecole professionnelle pour technologues en denrées alimentaires CFC	31	30
Cours interentreprises technologues en denrées alimentaires (externe)	13	9
Ecole supérieure technique agroalimentaire ES	20	7

Une grande partie des élèves fréquentant les formations de Grangeneuve proviennent du canton de Fribourg (667 élèves, soit 59,6%). Il y a 23 % d'élèves germanophones.

8.3 Conseils et expertises

En 2020, les faits importants de l'entité Conseils agricoles sont les suivants :

8.3.1 Réseau d'exploitation laitières : un succès à mi-chemin

Les premiers résultats du projet « ReLait – Diminution des antibiotiques » ont pu être publiés par la faculté Vetsuisse de Berne en automne. Durant les années 2018 et 2019, les agriculteurs ont choisi des stratégies dans les domaines de la santé du pis, de la santé de la matrice et de la santé des veaux d'élevage. En appliquant ces mesures, l'analyse statistique a démontré qu'il est possible de réduire significativement les antibiotiques systémiques utilisés lors d'infections de la mamelle et de la matrice. Cela est probablement dû au fait que les cas aigus ont pu être évités grâce au suivi attentif des protocoles et que les traitements locaux étaient suffisants. Il a aussi été démontré qu'un choix ciblé de stratégies et leurs applications correctes sont déterminants pour parvenir à une diminution des antibiotiques.

Fort de ce constat, Grangeneuve va poursuivre le projet dans sa 2e phase, dont le but est de valider les stratégies en les appliquant sur un nombre d'exploitations plus conséquent et sur une durée plus longue, de 2020 à 2024.

8.3.2 Les rations fourragères s'adaptent à l'évolution climatique

Dans les décennies à venir, il sera nécessaire d'assurer une production fourragère stable dans un environnement plus sec et plus chaud. Dans le but de trouver des solutions pratiques, Grangeneuve fait évoluer ses essais. Le premier volet porte sur l'enrichissement des prairies avec des espèces plus robustes : lotier, plantain lancéolé, fétuque élevée, brome ou luzerne sont comparés. Les résultats permettent déjà de retenir certaines espèces et d'en écarter d'autres. Le deuxième volet consiste à chercher une production supplémentaire de fourrage pendant le creux de production des prairies en juillet et août. Les plantes comme le sorgho, l'herbe du Soudan, le millet, le moha, le teff, le navet, la betterave ont été comparées en pâture estivale. Après examen, les résultats semblent prometteurs. Ces essais permettent d'entrevoir des pistes d'adaptation pour l'agriculture.

8.4 Exploitations

Les exploitations de Grangeneuve et de Sorens servent d'outil pédagogique dans le cadre de l'accompagnement de la formation initiale et supérieure ainsi que pour les cours de formation continue. Elles jouent également un rôle de support pour des projets de recherches appliquées, en collaboration avec les partenaires scientifiques comme Agroscope, Vetsuisse et le FiBL, l'Institut de recherche de l'agriculture biologique.

8.4.1 La ferme-école de Grangeneuve

Grangeneuve a la tâche de transmettre aux apprentis-e-s des technologies modernes en agriculture de précision et de rendre concret le principe de l'agriculture 4.0, au moyen de nouvelles technologies. Un nouveau tracteur a été acquis pour l'exploitation, équipé d'un système d'autoguidage RTK. L'autoguidage permet au chauffeur de se concentrer sur la machine accouplée et du travail de celle-ci. Le système enregistre des repaires précis, via les satellites : le tracteur suit les mêmes traces d'une fois à l'autre, avec une précision de 2,5 cm. Le système RTK permet également la gestion des buses du pulvérisateur. Connecté à l'ordinateur de bord du pulvérisateur, il commande la coupure individuelle des buses (buse par buse) pour obtenir une optimisation totale du recouvrement et éviter un surdosage en bout de parcelle. Ces investissements permettent de diminuer les intrants, tels que les produits phytosanitaires ou les engrais du commerce.

8.4.2 La ferme-école de Sorens

Un accent particulier a été donné à la biodiversité. Les arbres sont précieux pour la nature, vital pour la faune et, de plus, ils enrichissent le paysage. Douze chênes rouvres ont ainsi été plantés à divers endroits du domaine. Ces arbres remplacent d'autres qui ont dû être abattus pour des raisons de maladie ou de sécurité. Ils permettront, dans quelques années, d'apporter un ombrage naturel aux animaux pâturant sur les prairies voisines.

Sur une autre partie du domaine (Les Moleires), une haie a été taillée de manière à optimiser et à préserver l'habitat de nombreux animaux, notamment des oiseaux, des micromammifères, des abeilles sauvages et d'autres espèces. C'est un rn réel bénéfice pour la biodiversité.

8.4.3 Les jardins-école

Le climat a été très favorable en 2020 pour les cultures avec une pluviométrie bien réglée, selon les besoins des cultures. On peut se réjouir du résultat tant quantitatif que qualitatif de la production de légumes. Dans le verger-école, les cerises et les pruneaux ont de nouveau été victimes du gel et les rendements ont été presque nul. Le rendement des fruits à pépins a été bon, avec une qualité satisfaisante malgré des marques du gel printanier sur les poires.

La pandémie a beaucoup compliqué la vente des produits. La date d'ouverture pour les plantons a été retardée d'environ un mois, ce qui se ressent sur le chiffre d'affaire. Dès l'autorisation d'ouverture donnée par le Conseil fédéral, la production a pu être sauvée, ceci avec la collaboration du personnel des divers secteurs de Grangeneuve qui est venu en aide afin de pouvoir garantir des mesures de sécurité sanitaires aussi bien pour les clients que le personnel. Du côté du Magasin, la clientèle a modifié sa façon de consommer les produits alimentaires. Nous avons eu un succès sans précédent qui a permis de mettre en valeur et de vendre les produits des exploitations de Grangeneuve. En décembre, les exploitations ont obtenu la certification « Terroir Fribourg » pour leurs produits.

Grangeneuve publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur Internet : www.grangeneuve.ch.

9 SANIMA

Administrateur : Michel Roulin

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé :

> d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente ;
> d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Celui-ci est disponible sur le site Internet de SANIMA : Etablissement d'assurance des animaux de rente (Sanima) | État de Fribourg.

10 Etat du personnel

Pouvoirs - Directions		Comptes 2020	Comptes 2019	Ecarts
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts		**445.52**	**451.12**	**-5.60**
Administration centrale		271.66	270.12	1.54
3400 / ICAS	Secrétariat général	11.73	10.75	0.98
3405 / ETCI	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	29.13	30.29	-1.16
3410 / PREF	Préfectures	42.90	43.80	-0.90
3415 / DECO	Service des communes	7.78	7.90	-0.12
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	25.93	25.96	-0.03
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	86.76	87.59	-0.83
3445 / SFOR	Service des forêts et de la nature	65.84	62.66	3.18
3460 / VILA	Vignobles de Lavaux	1.59	1.17	0.42
Secteurs spéciaux, établissements divers		173.86	181.00	-7.14
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	163.32	168.31	-4.99
3445 / SFOR	Service des forêts et de la nature	10.54	12.69	-2.15